

LE MONDE ILLUSTRÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS. POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS
Un an, 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 c.
Le volume semestriel, 12 fr., broché. — 17 fr., relié et doré sur tranche.

LA COLLECTION DES 18 ANNÉES FORME 36 VOLUMES.

Directeur, M. PAUL DALLOZ.

BUREAUX
13, QUAI VOLTAIRE

19^e Année. N^o 951 — 3 Juillet 1875

DIRECTION ET ADMINISTRATION, 13, QUAI VOLTAIRE

Toute demande d'abonnement non accompagnée d'un bon sur Paris ou sur la poste, toute demande de numéro à laquelle ne sera pas joint le montant en timbres-poste, seront considérées comme non venues. — On ne répond pas des manuscrits envoyés.

Administrateur, M. BOURDILLIAT. — Secrétaire, M. É. HUBERT.



LES INONDATIONS DU MIDI. — Le général Nansouty dans son observatoire, au Pic du Midi, pendant les tempêtes de neige qui ont occasionné les inondations. — (Dessin de M. Lix, d'après ses propres croquis.)

SOMMAIRE

TEXTE : Courrier de Paris, par Jules Noriac. — Les inondations dans le Midi. — Courrier du palais, par Petit-Jean. — Chronique musicale, par A. de Lasalle.

GRAVURES : Toulouse : Une rue du faubourg Saint-Cyprien; — la ville pendant et après l'inondation; — vue générale de la ville prise au maximum de la crue. — Croquis épisodiques. — L'inondation. — Grande composition de M. Vierge. — Tarbes : Tranchée ouverte par l'artillerie; — éroulement du pont de l'Adour. — Carte et plan de Toulouse inondé.

COURRIER DE PARIS

Monsieur le comte de Rastoul nous fait l'honneur de nous adresser de Toulouse une longue lettre bien remarquable à plus d'un titre.

Cette lettre contient des détails plus que navrants, des scènes plus qu'émouvantes, et son auteur, pénétré de tristesse, a trouvé dans sa douleur même une forme pleine d'élévation.

Certes, c'eût été une agréable surprise à faire à nos lecteurs que de remplacer cette causerie par la lettre de notre sympathique lecteur. Mais, outre que ce droit ne nous appartient pas absolument, il est probable que les détails qu'elle renferme feraient double emploi avec ceux que mes confrères donneront dans les correspondances et renseignements qui accompagnent leurs dessins. D'ailleurs, quand le journal paraîtra, la plupart de ces tristes épisodes seront connus du public.

Il ne nous reste donc qu'à remercier notre correspondant, ce que nous faisons bien sincèrement, et à le prier de nous conserver une sympathie que nous savons apprécier.

Mais si les tristes événements, les calamités publiques ne sont pas du domaine de cette causerie futile, rien ne nous empêche de citer les dernières lignes de M. de Rastoul, puisqu'elles sont une consolation :

« ... Au milieu de toutes ces tristesses, de toutes ces fatalités, de ces milliers de cadavres verdâtres et boursoufflés, de ces misères poignantes, il est une chose vraiment consolante. Vous connaissez Toulouse, et vous savez que le quartier le plus cruellement frappé était celui qui se remuait le plus dans les discordes civiles; qui dit faubourien, dit tapageur. Que de fois n'ai-je pas entendu des malédictions partir de chaque bord de la rivière, les unes lancées contre les « fauteurs, » les autres projetées sur ces « canailles » de riches. A peine la cloche d'alarme a-t-elle retenti, que tout a été oublié et qu'on aurait pu répéter la phrase d'Ottway :

« — Vous voyez bien que tous les hommes sont frères! »

« Il n'y a plus ici ni nobles, ni bourgeois, ni ouvriers, ce ne sont plus que des frères qui ouvrent les bras.

« La liste des dévouements sera aussi longue que celle des malheurs. Ceux que la force, le tempérament, l'âge, ou simplement l'occasion manquée ont retenus sur l'autre rive, ont ouvert à deux battants les portes de leur maison; les plus pauvres ont ôté un matelas de leur lit, et tous ont dit : Entrez. Les uns ont offert la moitié de leur table, les autres la moitié de leur pain.

« ... Des malades qui se trouvaient à l'hôpital ont été transportés chez M. X..., ancien conseiller, dont l'hôtel est situé aux environs de la division. Un jeune médecin, qui s'est fait remarquer par son zèle, demandait à un des malades, ouvrier forgeron, comment il se trouvait dans le nouvel hospice.

« — Je n'ai jamais été aussi bien de ma vie, ré-

pondit le brave garçon, et, franchement, je ne méritais pas un pareil bonheur.

« — Pourquoi donc, mon ami?

« — Ah! pourquoi? Tenez, vous voyez bien cette fenêtre? Eh bien, c'est moi qui, à coups de pierres, ai cassé les carreaux qui étaient avant ceux-là.

« ... Voici encore un détail assez curieux : c'est à qui fera assaut de dévouement dans cette brave ville de Toulouse. Tout le monde donne; les marchands veulent à prix coûtant les objets de première nécessité; mais tout le monde ne peut pas donner, et bien des gens n'ont rien à vendre; mais la charité sait prendre toutes les formes, et j'ai vu de bien braves gens qui, n'ayant rien à offrir et désireux de faire quelque chose pour les sinistrés, allaient de groupe en groupe lire les journaux de Paris.

« Souvent même, pour éviter les longueurs, ils ne déplient pas leur journal et se contentent de crier, avec cet accent que vous savez : — N'ayez crainte, le monde entier s'intéresse à vous, l'argent va venir de tous les côtés; vous allez voir, n'ayez crainte, vous allez voir.

« L'arrivée du maréchal-Président a causé un vrai frémissement de joie, et la sympathie générale qu'ils inspirent rend les pauvres sinistrés très-heureux et surtout très-fiers. Hélas! l'argent qu'on leur enverra aidera leur vie, mais ne leur rendra pas ce que la mort a pris. »

Tous les théâtres de Paris, l'Opéra en tête, vont donner des représentations au bénéfice des inondés de la Garonne. Franchement, ils leur doivent bien cela; Toulouse est la ville de France qui a produit le plus grand nombre d'artistes lyriques. Tous les chanteurs ne sont pas Toulousains, mais on peut affirmer que tous les Toulousains sont chanteurs. Sans compter Capoul.

Un soir qu'on causait musique au foyer des Variétés, quelqu'un demanda quelle était la cantatrice qui avait produit le plus grand effet au théâtre.

Les jeunes tenaient pour M^{me} Carvalho ou pour l'Alboni; les vieux tenaient pour M^{me} Damoreau ou pour la Sontag. De la Patti, il n'en était pas même question, bien que le nom de la Nilsson fût venu sur le tapis.

Alphonse Royer entra. On le recevait toujours bien, parce que personne n'était plus doux et plus poli que lui; mais, ce soir-là, on lui fit une véritable entrée.

Il est certain que nul n'était plus à même de prononcer un arrêt que le directeur de l'Opéra, qui avait écrit le livret de *la Favorite*.

— Vous allez juger! criait-on de tous côtés.

— De quoi est-il question, je vous prie?

— Vous qui avez entendu toutes les grandes cantatrices, dites-nous quelle est celle qui a laissé dans votre souvenir l'impression la plus complète.

— Comme voix, comme charme ou comme méthode?

— Comme tout.

— Diable! c'est assez embarrassant, fit Royer.

Puis, après avoir réfléchi un instant, il ajouta :

— Je n'ai connu qu'une seule femme qui ait véritablement atteint la perfection, c'était une nommée Apollonia.

Comme tout le monde se regardait avec étonnement, Royer reprit :

— Apollonia, c'était une bonne d'hôtel, à Florence, qui, tous les matins, en faisant mon lit, chantait la cavatine de *Tancrède*.

Royer parlait toujours sérieusement, et personne n'aurait osé élever un doute; pourtant, on voyait errer sur toutes les lèvres un de ces sourires qui ont l'air d'un duel entre le doute et le respect.

— Pardon, cher maître, dit Alexandre Michel, oserais-je vous faire une question?

— Je vous en prie.

— Avez-vous été à Toulouse?

— Oui, deux ou trois fois. Pourquoi?

— Parce que j'ai rencontré hier mon ami Couderc, de l'Opéra-Comique, qui arrive de Toulouse, transporté d'admiration.

— Vraiment, et à propos de quoi?

— Mais à propos d'un décroqueur de la place Lafayette qui, en tirant ses bottes, lui a chanté l'évo-

cation des nonnes de *Robert-le-Diable* d'une façon tout à fait magistrale.

On a beaucoup parlé, ces temps-ci, de l'honorable M. Dufaure; personne, même les plus haut placés, n'est à l'abri de la calomnie. On prêtait au ministre un projet de loi qui a jeté un froid dans le monde parisien.

Il s'agissait d'une loi sur le duel.

Cette loi avait cinq articles et avait été publiée par des journaux trop bien informés.

Ici, trop bien informé veut dire trop mal renseigné.

Ces cinq articles ont été donnés au complet. Il ne s'agissait de rien moins que d'ériger en crime une chose qui n'est même pas un délit, puisque son nom n'est pas imprimé dans le code français.

On sait qu'aucune loi existante ne punit le duel. Lorsqu'à la suite d'une rencontre on juge les duellistes, on les condamne pour « coups ou blessures violentes ayant occasionné la mort ou une incapacité de travail. »

La nouvelle loi changeait tout cela, le duel devenait un crime, son nom apparaissait dans nos lois, et ceux mêmes qui allaient se tuer à l'étranger pouvaient, en revenant, être condamnés à mort.

Autant valait ne pas revenir.

Je l'ai dit, ce canard législatif avait jeté un froid.

On a tant et tant discuté sur le duel, qu'il est presque oiseux d'y revenir. Pourtant il n'y a pas de feu sans fumée.

Comment supposer qu'un publiciste ait pu prendre sous son bonnet la rédaction d'une semblable loi?

Il est probable que ce n'était là qu'un ballon d'essai; mais qui a lancé ce ballon?

Qui a pu songer à effacer d'un trait de plume un mal absolument nécessaire?

Quand les rois Henri III, Henri IV et Louis XIII publièrent de sévères édits sur le duel, il y avait dans ces édits un *considérant* qui, certes, pouvait avoir un grand poids.

« Considérant que des duels nombreux déciment chaque année notre bonne noblesse, etc. »

Voilà un argument qui certainement avait bien son importance; un roi n'aime pas à perdre bon an mal an le dixième de ses serviteurs les plus braves.

Mais aujourd'hui qu'il n'y plus de rois, qu'il n'y a plus de noblesse, je me trompe, la noblesse est toujours là, mais elle n'a plus la même importance sociale, à quoi serviraient les édits?

Depuis le duel, certainement regrettable, du duc de Caderousse avec M. Dillon, il n'y a pas eu mort d'homme.

Ni la noblesse, ni la bourgeoisie ne sont donc décimées.

Il ne faut pas défendre le duel outre mesure; mais il faut reconnaître que, lorsqu'il ne devient pas une mode, il a beaucoup de bon.

Ceux qui font la guerre le savent bien.

Dans un régiment bien tenu, non-seulement on accorde aux soldats et aux sous-officiers la permission de se battre, mais certains colonels punissent sévèrement les hommes qui ont été injuriés par leurs camarades et qui n'en ont pas demandé raison.

— Bon, dira-t-on, des militaires!

C'est très-bien; mais comme aujourd'hui, grâce à Dieu, tout le monde est militaire, on ne voit pas trop pourquoi ce qui est jugé utile à l'armée serait imputé à crime à la société entière.

Rien n'est impossible, Bonaparte l'a dit et l'a presque prouvé, et on pourrait supprimer le duel comme on a supprimé tant de choses; mais il faudrait d'abord commencer par le commencement, c'est-à-dire supprimer les causes du duel, ou tout au moins combler les lacunes qui le rendent nécessaire.

En France, quoi qu'on dise, nous avons un grand respect de la loi, mais aussi nous attendons beaucoup d'elle, et ce n'est que lorsqu'elle ne nous protège pas suffisamment que nous cherchons à nous protéger nous-mêmes, en devenant justiciers.

C'est un tort, sans doute, mais cela est ainsi.

Que voulez-vous! un homme est gravement in-

sulté par un calomniateur. L'insulte sans être publique est connue.

Que fera le calomnié?

Il haussera les épaules.

C'est très-bien pour la première fois, mais si le calomniateur enhardi par le silence continue? Un nouveau haussement d'épaules ne sera plus suffisant; un troisième accrédiitera complètement la calomnie.

Si, moins philosophe, le calomnié se met sous l'égide tutélaire de la justice, qu'arrivera-t-il?

Des magistrats, tous gens de cœur et d'équité, mais qui en somme, n'ont pas ressenti l'injure comme l'injuré, feront honnêtement l'application de la loi.

D'où il résultera, qu'un galant homme salement offensé aura une indemnité d'argent qui variera de vingt-cinq francs à trois mille et que certainement il ne s'avilira pas à toucher, et tout sera dit. Eh bien! ce n'est pas assez.

Dans ces conditions le galant homme préfère se révolter, sinon contre la justice, du moins contre la loi, et il fera ses affaires lui-même parcequ'il aura tout à y gagner.

S'il inflige une verte correction à son adversaire, il arrêtera sur-le-champ cette calomnie. « dont il reste toujours quelque chose »; si au contraire il est blessé, il aura la publicité qui n'est pas permise en matière de diffamation. Il a donc tout à gagner.

Et je cite ici un cas entre mille.

En voulez-vous un autre?

Supposez que pareil à certains individus qui ne respectent rien, il me plaise de m'égayer ici sur un député quelconque.

Je répète que c'est une simple supposition.

Je cherche dans les débats de la semaine un honorable à plaisanter: il n'y a qu'à se baisser pour en prendre.

Je trouve — c'est toujours une supposition — un général vrai ou d'occasion, qui a fait une violente sortie contre le ministère, le chef du pouvoir ou simplement contre un de ses collègues.

J'écris ce détestable quatrain :

A la tribune il ne se gêne guère
Pour produire un grand mouvement.
Pourquoi n'en fit-il pas autant
Pendant la guerre?

Comme les malveillants sont toujours prêts à se servir de tout, le quatrain, tout déplorable qu'il est, est reproduit par tous les journaux ennemis et les Vapereaux futurs l'accolent pendant des siècles à la biographie du tribun. C'est toujours une supposition.

Que faire en cette occurrence? Un législateur ne peut pas donner l'exemple de la rébellion envers la loi. Voilà un procès: serai-je condamné? c'est assez douteux; mais admettons que je sois condamné, bien condamné, et puis après?

Il n'y a donc qu'une chose à faire: tuer l'infâme pamphlétaire, et c'est plus que jamais une supposition, je vous prie de le croire.

A propos de rébellion, vous savez que les jeunes gens de l'École de Châlons ont fait leurs petites barricades. Maintenant tout est rentré dans l'ordre, la paix est faite, et j'aurais passé sous silence cette petite échauffourée qui a effrayé tant d'honnêtes familles, si quelqu'un ne m'eût fait une remarque assez juste.

Il semble que ces trois mots, *arts et métiers*, appellent la révolte comme la pointe de fer attire la foudre.

On connaît la fameuse journée des *arts et métiers*, surnommée par les gamins de Paris la journée des semelles, parce que beaucoup de gens s'étaient empressés de lever le pied.

Les écoles des *arts et métiers* ont eu des révoltes qui sont, quoique sans grande importance, restées célèbres.

Peut-être faudrait-il supprimer ces trois mots fatals, comme on supprima la fameuse guérite des suicidés.

Depuis longtemps, à Paris, on les a un peu défigurés; on appelle la promenade qui est devant la Gaité le square des *Arts émeutiers*.

Il y a trente-cinq ans environ, les élèves d'une école d'*arts et métiers* se révoltèrent; mais au lieu de se barricader comme ils l'ont fait cette fois, ce fut le directeur qui les barricada, en attendant que la force armée vint mettre les mutins à l'ordre.

D'abord, il se fit un grand bruit qui inquiéta le directeur; mais, à ce bruit, succéda un silence complet. On aurait entendu déchirer une cartouche.

Le directeur était furieux.

— Les voilà qui se taisent! s'écriait-il, ah! les vauriens! si dans les classes et les ateliers ils ne faisaient pas plus de bruit, il serait bien facile de s'entendre.

La force armée arriva.

Le capitaine fit battre un roulement et annonça les sommations d'usage.

Entre chaque sommation, on écoutait, mais en vain; le plus profond silence régnait dans la salle barricadée.

— Enfoncez les portes, ordonna le capitaine.

L'ordre fut exécuté. Les portes tombèrent sous les haches des sapeurs.

— Apprêtez armes! s'écria le capitaine; et, comme le brave soldat n'était pas homme à commander le feu légèrement, il s'approcha, et d'une voix émue, mais ferme, fit le speech suivant :

— Mes amis, mes chers enfants, rendez-vous; il n'y a aucune gloire à résister à la force armée.

Rien ne répondait; le militaire ajouta :

— Rendez-vous, mes enfants, vos maîtres sont de braves gens qui savent pardonner; songez à vos chers parents, songez à vos mères qui pleurent...

Le silence était toujours complet.

— Nom d'un bonhomme! s'écria le bon et brave soldat, vous êtes des enragés bien entêtés, mais je suis aussi entêté que vous, morbleu! et si vous ne vous rendez pas de bonne grâce, je vais entrer tout seul, et je vous jure qu'il y aura des oreilles allongées.

Et comme il s'élançait, un surveillant le retint.

— N'entrez pas, mon capitaine, vous ne les connaissez pas: ils ont des limes, des marteaux, des tringles, ils vous feraient un mauvais parti.

— Ah! ils sont armés! hurla le capitaine. Eh bien, nous allons voir! Et, en disant cela, il jeta son sabre à terre et entra résolument.

Les sous-officiers et les soldats rayonnaient et étaient tout fiers de leur brave capitaine. Mais, comme le silence n'avait pas été interrompu, ils commencèrent à s'inquiéter, et ils allaient s'élançer à leur tour, lorsqu'on entendit l'officier qui jurait comme un païen.

— Eh bien! tonnerre du diable! où sont-ils, ces émeutiers de carton? ils sont donc fondus! Appelez le directeur.

Le directeur entra, suivi de son monde et des soldats; la salle était vide. Les cent vingt mauvais garnements s'étaient envolés.

On chercha pendant dix minutes, mais inutilement.

La chose paraissait d'autant plus inconcevable, que la vaste salle n'avait pas d'issue et que la rivière coulait sous la fenêtre. Or, comme on était en décembre, il n'était guère probable que l'envie de prendre un bain fût venue aux émeutiers.

Tout à coup le capitaine poussa son formidable juron :

— Tonnerre du diable! la rivière est prise, les bandits se sont sauvés par là! C'était vrai.

Les grands, avec leurs patins, étaient partis traînant chacun un élève du moyen quartier.

On se mit à leur poursuite, on les arrêta trois heures après et on fit la paix.

La glace était rompue.

On a publié dernièrement les charges et détails d'une adjudication qui, bien qu'elle se produise tous les ans, n'en est pas moins un sujet d'étonnement chaque fois qu'elle se renouvelle.

Cette vente faite, je pense, par la Ville, est celle des fleurs des orangers des Tuileries.

Les enchères sont toujours très-chaudes, et ces fleurs embaumées atteignent un prix relativement fabuleux.

Les plaisants ne manquent pas de rire et de faire des quolibets.

« La fleur d'oranger est chère à Paris; ce n'est pas

étonnant, on s'y marie beaucoup. » Et à ce propos on réédite tous les mots de Paul de Kock sur le mariage, en les attribuant, naturellement, au faiseur de mots en vogue.

Vous savez, sans doute, que dans les petits journaux, où on n'aime pas à se donner de la peine, on nomme un faiseur de mots, et, pendant deux ou trois ans, on lui attribue tous les mots des anas connus et inconnus, comme autrefois on attribuait tous les calembours au petit maréchal, plus connu sous le nom de marquis de Bièvre.

Sous la Restauration tous les mots étaient de Talleyrand, comme avant, ils avaient été du comte d'Artois.

Plus tard il y eut Henry Monnier et Alexandre Dumas le père, qui en faisaient assez eux-mêmes pour n'avoir pas besoin de ceux des autres.

Après, vinrent Murger, Grassot et Alexandre Dumas le fils.

Ce système est très-avantageux, parce que le même vieux mot paraît toujours nouveau.

En disant: « Le célèbre auteur du *Demi-Monde* a eu hier soir chez la duchesse de R..., un mot vraiment charmant, » on a l'air parfaitement informé et on a l'avantage, en servant un mot vieux de Paul de Kock ou de tout autre, d'avoir l'air d'offrir un joli petit mot tout neuf.

Ceux qui connaissent le mot de longue date n'y perdent pas grand'chose et ceux qui ne le connaissent pas sont dans l'allégresse.

Or, on a fait toute espèce de mot sur la fleur d'oranger des Tuileries.

Mais on n'a pas dit pourquoi ces jolies fleurs étaient si recherchées et ce qu'on en fait.

J'ai été aux renseignements et je puis vous livrer

Ce secret
Plein d'attrait.

Ne riez pas, je suis sûr que si je ne vous le disais pas, vous ne le devineriez jamais. C'est très-simple, mais ça ne vient pas tout de suite à l'idée.

Les gens qui achètent les fleurs d'oranger sont des industriels qui s'en servent pour faire de l'eau de fleurs d'oranger.

Vous voyez que ce n'est pas bien malin, mais il fallait le trouver.

Mais ce qu'il y a vraiment de plus étonnant, c'est que ces industriels sont des distillateurs de Grasse, la terre classique de la fleur d'orange.

Un Parisien qui fait collection de drôleries, me montre trois lettres qui sont bien... parisiennes.

Jugez-en.

« Paris, 18 juin 1874.

« Mon cher Alfred,

« Il y a quatre ans, en sortant de chez Péra, j'ai été assez heureux pour te prêter cinq louis dont tu avais besoin; cette somme est tellement insignifiante que tu l'auras sans doute oubliée...

« Paris, 19 juin 1874.

« Cher Édouard,

« J'avais oublié, en effet, cette petite bagatelle; je te remercie tout à fait de me l'avoir rappelée, je te verrai demain au... »

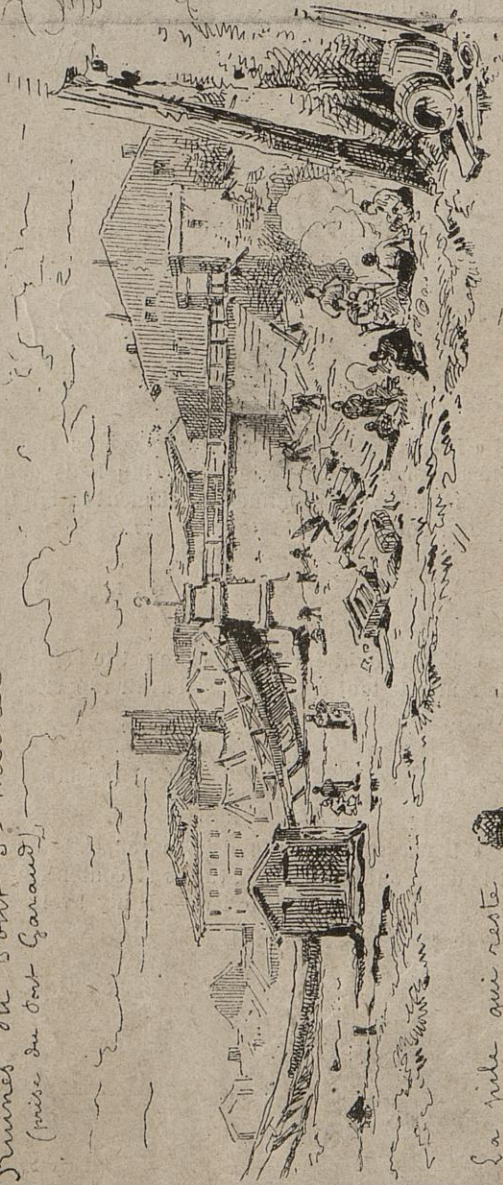
« Paris, 19 juin 1875.

« Mon cher Alfred,

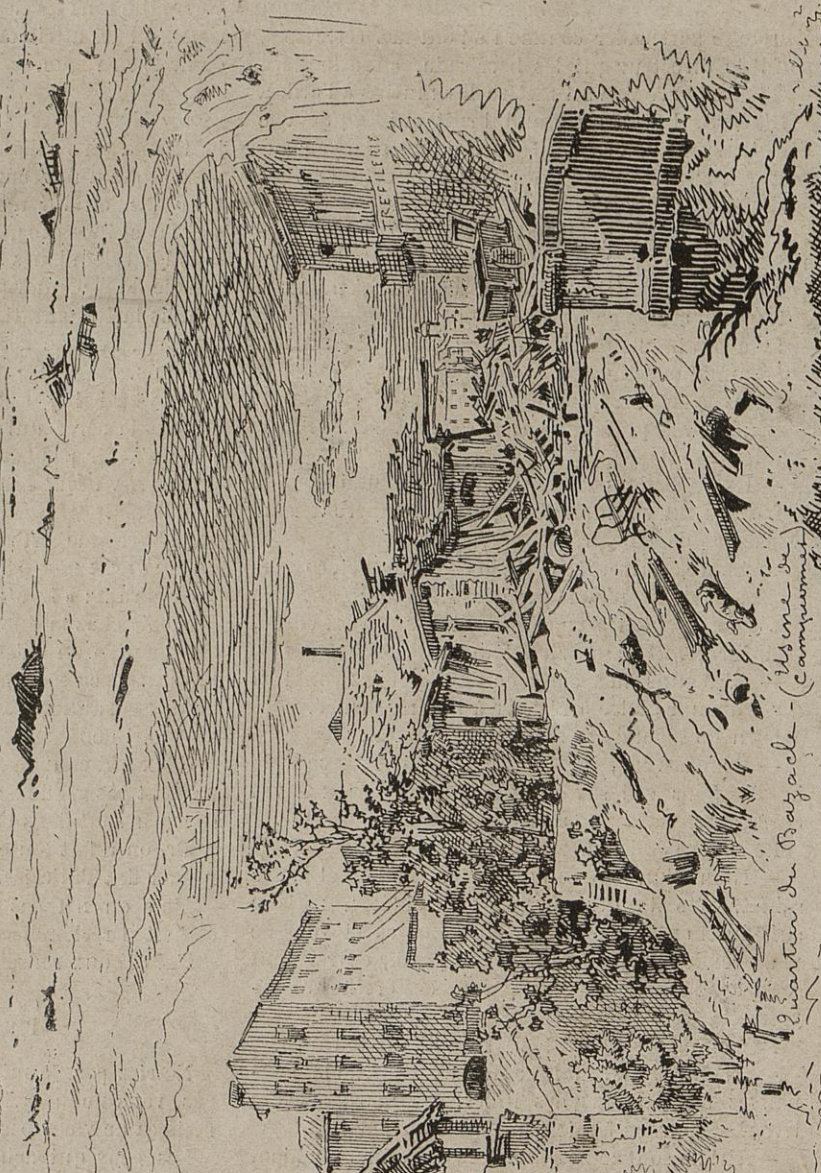
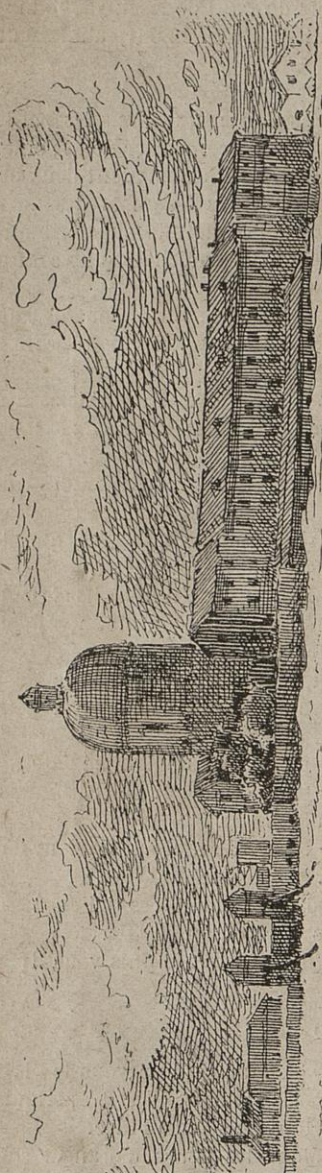
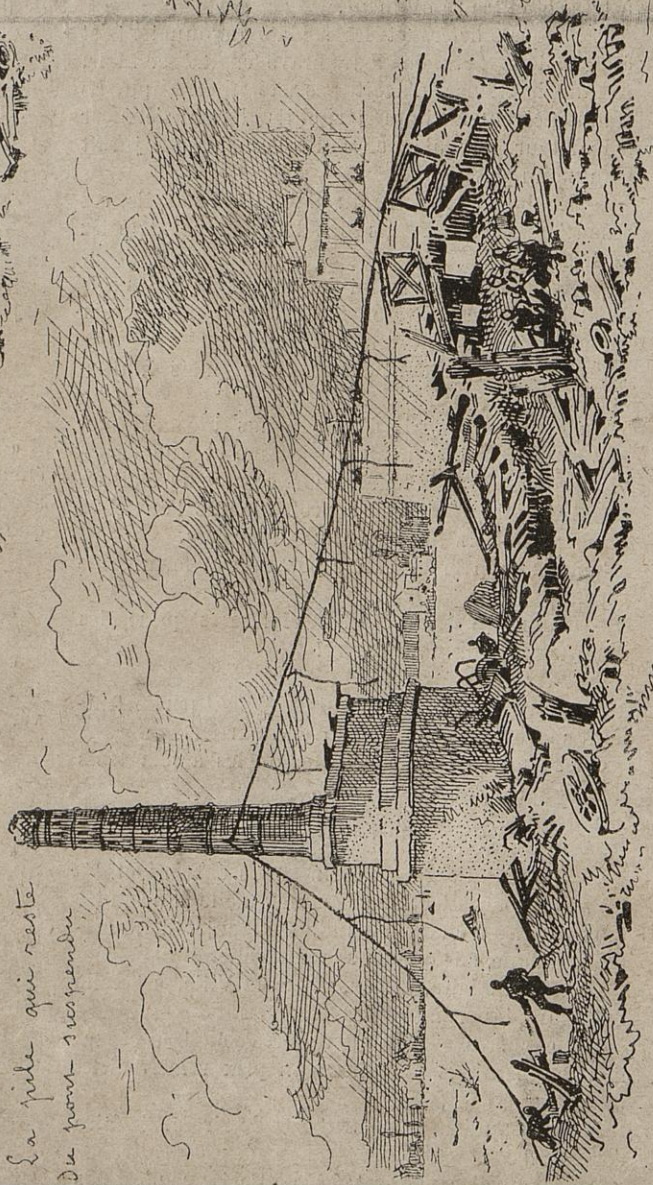
« Il y a juste un an que je te rappelais une petite dette oubliée par toi; tu fus si content, que tu m'écrivis pour me remercier. — Il n'y avait pas de quoi. »

JULES NORIAC.

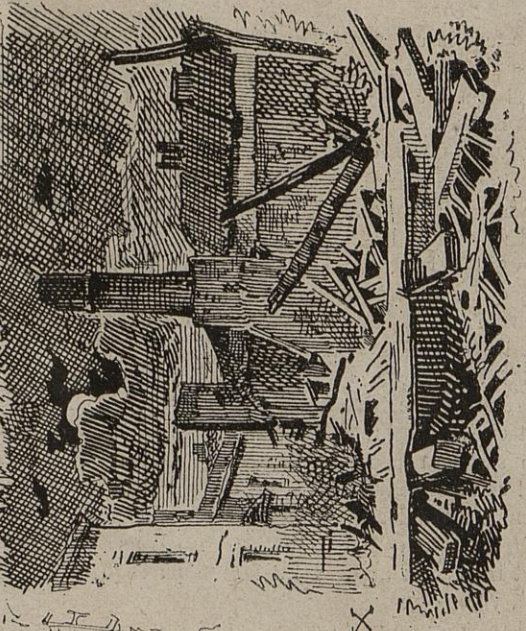
Ruines du pont St Michel
(prise de fort Garand)



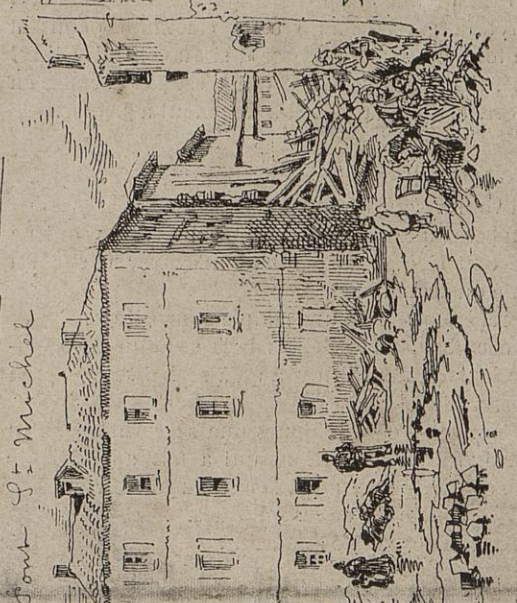
La pile qui reste
de pont suspendu



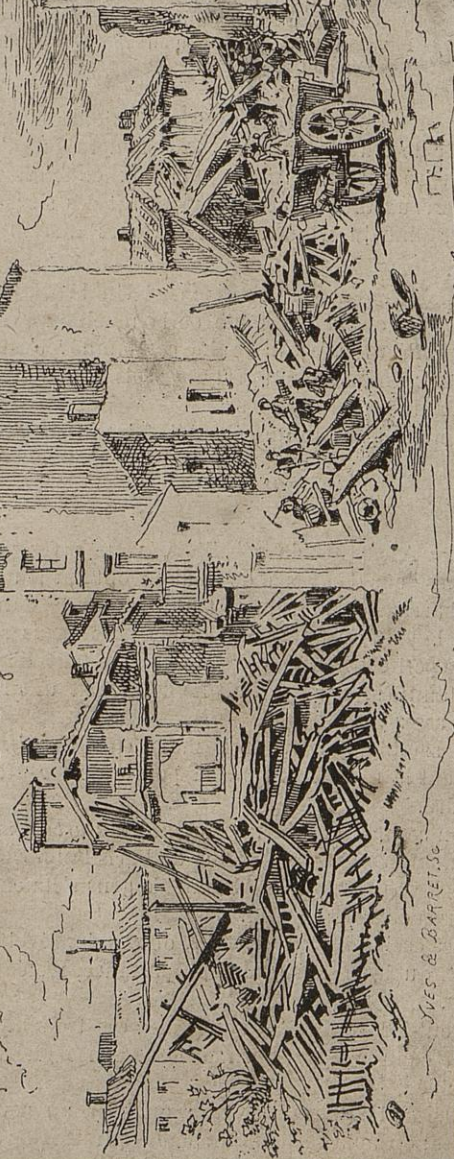
Usine de
Quartier de Bayade - (compagnie)



Place du pont St Michel



Chateau d' Eau de
Pl. Lagane



J. B. & S. B. 1870



A. Pont Saint-Michel emporté. B. Pont Neuf. C. Quai de Tounis (maison effondrée). D. Bains chauds. E. Quai Dillon inondé. F. Lithographie Carsan démolie.
Aspect général de Toulouse au moment où la Garonne a son niveau le plus élevé. — (D'après le croquis de M. B. Rivière.)

LES INONDATIONS

DANS LE SUD-OUEST

Il n'est qu'un sujet dont on puisse parler aujourd'hui, en présence de l'émotion douloureuse que la nouvelle des inondations du Midi a jetée dans tous les cœurs. Ne songeons donc qu'au désastre inouï qui vient de frapper nos malheureux concitoyens. Il faut que notre sympathie soit aussi active et aussi profonde que le mal est grand et soudain. Il faut que la vue de tant de ruines et de misères éveille partout la pitié, et que toute la France se sente et se montre solidaire du coup qui a atteint un si grand nombre de ses enfants.

Nous avons essayé de donner à nos lecteurs une idée aussi complète que possible de ces funestes événements. Au milieu de ces tableaux, bien faits pour inspirer une généreuse commisération, et qui porteront dans les âmes un sentiment de désolation et d'effroi, ils trouveront beaucoup de traits consolants qui font honneur à notre temps et à notre pays. Le dévouement a été à la hauteur du désastre. L'armée française a été admirable; elle s'est montrée digne d'elle-même, aussi courageuse devant les périls de l'inondation que devant les périls de la guerre. Elle a eu aussi ses victimes, qui ont trouvé une mort glorieuse en s'exposant avec une héroïque abnégation. Militaires, fonctionnaires, habitants, tous ont fait leur devoir, et plus que leur devoir.

Il appartient maintenant au public de faire le sien, et de s'associer par des dons empressés et généreux au dévouement de tant de Français qui se sont oubliés eux-mêmes pour voler au secours de leurs frères en détresse.

Un comité, sous la présidence de M^{me} la maréchale de Mac-Mahon, reçoit les secours pour les inondés. On souscrit aussi chez MM. les payeurs généraux, receveurs et percepteurs.

M. Paul Dalloz, directeur du *Monde illustré* a fait appel aux *Femmes de France* et a ouvert une souscription dans les bureaux du *Moniteur universel*. La plupart de nos confrères de Paris, des départements et de l'étranger ont imité son exemple.

La charité publique et la charité privée n'arriveront pas à effacer les traces de cet immense malheur, mais elles sauront en consoler les victimes, avec cette activité généreuse dont notre pays a toujours donné l'exemple.

Il faut que de tous les points du territoire des secours arrivent sans retard. Toutes les provinces de France sont solidaires. Pour atténuer cette grande calamité nationale, il faut un grand effort national.

C'est surtout après nos malheurs et nos luttes civiles qu'il importe de resserrer les liens qui doivent toujours unir les citoyens d'une même patrie.

TOULOUSE

On n'a pas souvenir, à Toulouse, qu'aucune inondation eût encore atteint cette hauteur.

La Garonne atteint, à son maximum, huit mètres cinquante centimètres au-dessus de l'étiage.

Rien de pareil ne s'était vu depuis 1872, époque à laquelle l'eau envahit l'église Saint-Nicolas, — ce que constate une inscription placée au-dessus du buffet des orgues.

500 maisons détruites; 20 ponts emportés, 50 fabriques anéanties; 10,000 personnes sans pain, sans vêtements, sans travail. Les récoltes perdues, à la veille de la moisson. Voilà le résultat du fléau produit par quatre jours de déluge.

LE FAUBOURG SAINT-CYPRIEN. — Dès le matin, l'autorité municipale, activement secondée par l'autorité militaire, qui a mis à sa disposition les troupes de la garnison, avait pris toutes les mesures nécessaires pour amoindrir autant que possible les ravages dont nous menaçait l'inondation. Des digues, des batardeaux étaient construits pour préserver les hôpitaux et les bas quartiers de Saint-Cyprien. Mais la force du courant a tout brisé et renversé.

Les digues auraient-elles résisté, que Saint-Cyprien n'aurait pas été d'ailleurs sauvé. Les eaux, en s'élevant, après avoir couvert la prairie des Filles, ont envahi le

cours Dillon, d'où elles se sont précipitées en cascade dans Saint-Cyprien, qui est en contre-bas. A trois heures, il y avait 1 mètre 50 d'eau dans les rues de Saint-Cyprien, et les communications avec la ville étaient interrompues.

Nous empruntons les lignes suivantes à une lettre écrite le 25 juin, lettre où se trouve l'attristante description du quartier Saint-Cyprien, le lendemain de la catastrophe :

« La décroissance des eaux, commencée ce matin, s'est continuée assez rapidement pendant toute la journée; et, ce soir, la Garonne est à peu près rentrée dans son lit. Tout nouveau danger a, par conséquent, disparu; mais quel spectacle affreux présentent les rives naguère si animées, si vivantes, et maintenant désolées de ce fleuve! Que de ruines accumulées de toutes parts! Sur un fond de vase de 50 centimètres s'étaient des amas de débris, de débris de toutes sortes: meubles, instruments de travail, marchandises, ustensiles de ménage, le tout tordu, brisé, broyé, enchevêtré, pêle-mêle avec des cadavres d'animaux, et, hélas! d'hommes, de femmes et d'enfants. C'est un spectacle lamentable; cela forme des entassements de la hauteur d'un premier et d'un second étage au milieu de la rue. Dans les interstices des débris, des faces livides, broyées par les ruines. Et nous ne voyons pas tout: les odeurs pestilentielles qui s'exhalent de cet immense cloaque révèlent de bien plus grands malheurs. Des centaines de cadavres doivent encore être ensevelis sous ce noir linceul de boue et de débris. En certains endroits, les rues sont défoncées jusqu'à deux mètres de profondeur.

« La grande rue du faubourg est à peu près intacte jusqu'à la place du Chardon. Les murailles suintent l'humidité, mais elles semblent solides; comme partout ailleurs, du reste, les maisons sont désertes. On sent qu'on entre dans une ville morte. A la place du Chardon apparaissent dans toute leur horreur les ravages de l'inondation. Cette place est jonchée de ruines; la plupart des maisons en bordure se sont écroulées, et dans tous les sens; en se plaçant en face des rues qui y aboutissent, on ne voit également que maisons effondrées.

« Toute une famille, composée de cinq personnes, vient d'être retirée des débris d'un premier étage à moitié écroulé; leurs cadavres se tenaient enlacés dans un suprême embrassement.

« Un homme d'une cinquantaine d'années pleurait dans un coin. Il avait décidé sa femme à se réfugier à Toulouse, alors que la fuite était encore possible, mais, lui, était resté; il n'avait pu se décider à abandonner sa maison, qui était tout son avoir. Dans la nuit, cette maison s'effondra, mais, au éraquement des murs, il comprit que la catastrophe était proche; il put sortir à temps et alla se réfugier sur les ruines d'une maison voisine, qui s'était effondrée quelques instants auparavant. Il nous la désigna de la main, et d'une voix étranglée par les larmes, il nous dit: « Sous celle-là il y a quinze cadavres! » Les rues situées à droite et à gauche de la grande rue de Bayonne présentent un aspect plus désolant encore peut-être. On peut dire qu'une maison sur quatre s'est écroulée ou menace ruine, et presque partout, ou à peu près, on a la triste certitude que des victimes sont ensevelies sous les débris. »

Dès que le maréchal fut arrivé à la porte de Saint-Cyprien, un cercle s'est formé autour de lui et il a fait signe aux gendarmes et aux agents de police de laisser approcher.

« Messieurs, a dit le Président de la République, vous avez subi des désastres au-dessus de toute expression. L'Assemblée a déjà voté une allocation; mais, lorsqu'elle connaîtra toute l'étendue de vos malheurs, nul doute qu'elle ne vote le nécessaire; nous ferons tous notre possible afin d'adoucir votre sort. »

Un incident touchant s'est alors produit. Un malheureux inondé, vêtu de ses habits de travail, — la seule chose, hélas! qu'il ait pu sauver, — couvert de poussière et de boue, s'est avancé spontanément vers le maréchal et lui a tenu à peu près textuellement ce langage:

« Monsieur le Président, vous avez pu voir les malheurs que nous avons subis; la population de Saint-Cyprien a tout perdu et elle est décimée. Père de famille, je parle au nom de tous les pères de famille; nous sommes sûrs que vous vous souviendrez de votre promesse.

« — Oui, comptez-y, » a répondu le maréchal

Un autre sinistré s'avance alors, et, adressant la parole au maréchal, il lui demande s'il ne serait pas bon de créer au faubourg un grand établissement industriel, une immense usine, afin de pourvoir aux besoins des ouvriers.

Le maréchal allait sans doute répondre, lorsque M. le maire est intervenu et a dit au chef de l'État qu'il le renseignerait sur tout ce qui s'est passé et sur les moyens que l'administration a l'intention de mettre en œuvre, afin de parer à toutes les éventualités.

On découvre à chaque instant de nouvelles victimes sous les débris de Saint-Cyprien. Les corps sont immédiatement enveloppés dans un drap blanc et portés par quatre artilleurs dans un fourgon situé à la tête du pont, du côté de l'hospice. Ils sont inhumés dans la journée au cimetière de Terre-Cabade.

La misère est horrible, hideuse, dans cette malheureuse ville, malgré les efforts faits pour la soulager. Les ouvriers sans pain, sans travail, sans asile, entourent le Capitole, sollicitant des secours.

Des omnibus circulent dans les rues pour recueillir les dons en nature en faveur des inondés.

Sur ces omnibus, se trouvent un tambour et un trompette qui donnent le signal du passage.

A côté d'eux, sont des employés de la mairie qui recueillent les dons. Ces dons sont très-nombreux. Tout le monde se fait un devoir de remettre quelque chose aux quêteurs.

LES DEVOUEMENTS. — On pourrait faire, à la suite du récit de tant de malheurs, un chapitre presque consolant qui serait intitulé « le chapitre des dévouements. » Il y a des traits admirables à raconter.

On a vu une femme, M^{me} Bougnot, sauver un homme et deux enfants qu'elle est allée chercher en franchissant, de toiture en toiture, cinq maisons.

Le moulin de Crouzilles, faisant suite au moulin Vernet, s'est écroulé. Six personnes, le mari, sa femme, deux garçons et une petite fille, se trouvaient dans le moulin quand l'eau fit irruption. Ils montèrent sur le toit. Le mari, pour éviter de sombrer avec la toiture, prit les garçons avec lui et nagea pour gagner le bord, mais le courant l'entraîna et il ne tarda pas à disparaître avec ses deux enfants.

La pauvre mère resta seule avec sa petite fille. Elle voulut gagner la rive, mais en vain. Sa petite fille mourut de froid dans la nuit. Une poutre lancée par le courant l'enleva de ses bras.

Les deux sauveteurs, Dellac et Lapenne, la recueillirent, après avoir couru mille dangers pour arriver jusqu'à elle, et découvrirent dans le ramier, sur un arbre, un malheureux qui s'y trouvait depuis quarante-huit heures et appelait au secours.

Rien de plus touchant que la rencontre du Président et de la sœur Pellegrin, supérieure de l'hospice de la Grave. Il a fallu presque user d'un stratagème pour amener la bonne sœur à accepter d'être présentée au maréchal. La présentation a eu lieu à l'Hôtel-Dieu. La sœur Pellegrin était entourée de tout le personnel de l'hôpital général. Elle s'est modestement avancée vers le maréchal-président. Celui-ci l'a immédiatement reconnue. « Mais, ma sœur, lui a-t-il dit, je vous reconnais. C'est vous qui avez si bien soigné mes braves soldats à l'hôpital militaire du Gros-Cailou, lors de « l'épidémie de 1855? » La sœur Pellegrin s'est inclinée en rougissant. C'était elle, en effet, qui à cette époque, se dévouait, au Gros-Cailou, comme elle vient de se dévouer et comme elle se dévoue chaque jour à Toulouse.

Il faut mentionner spécialement le personnel de l'hospice et les élèves de l'École de médecine qui étaient presque tous à l'hôpital, soignant les malheureux inondés.

Dans la salle des blessés, à l'Hôtel-Dieu, est un jeune homme qui a reçu une forte entaille au pied et qui, à lui seul, a sauvé soixante personnes.

Parmi les personnes qui se sont le plus particulièrement distinguées dans le sauvetage au faubourg Saint-Cyprien, dans la nuit du 23 au 24 et la matinée de ce dernier jour, il faut citer: MM. Dardenne, pharmacien, rue de Bayonne; Cuning, maréchal-des-logis au 18^e

d'artillerie; Toucou, 40, rue Sainte-Ursule; Arnault, brigadier au 18^e d'artillerie; Chanteduc, Coste, Turfing, Winsterm, Boë et Jossé, conducteurs ou servants au même régiment.

La famille Delmas, les propriétaires d'un magasin de poterie, et plus de quatre-vingts autres personnes leur doivent la vie.

On les a surtout remarquables dans les rues de Bayonne, du Pont-Saint-Pierre, Saint-Nicolas et Villenouvelle, ayant de l'eau jusqu'aux aisselles et transportant en lieu sûr des personnes de tout âge et de toute condition.

Au moulin du Vernet, l'eau montait au premier étage. Un batelier, Bertrand Dellac, et Lapenne, fermier du pont de Venerque, se dévouèrent, prirent un bateau et furent assez heureux pour arracher cinq personnes à la mort. Le sauvetage se fit par la fenêtre.

Plusieurs employés de l'octroi se sont distingués; il convient de citer les préposés Bec et Lapenne, qui ont opéré de nombreux sauvetages dans la rue des Saules et dans tout le quartier du Port-Garaud; le sous-brigadier Caseaux, aidé des préposés Lacroix et Maylin, qui ont fait de véritables prodiges. Plus de quarante personnes ont dû leur salut à leur intervention.

Partis de la barrière de Muret, ils ont parcouru tout à tour l'avenue de Muret, le quartier de Rapas, le quartier de Néboude, pour venir aboutir sur l'avenue de Bayonne, à la maison de « la Femme sans Tête » où ils n'ont pu se maintenir. Au moment de leur arrivée sur ce point, les dames Peyrache, femme d'un préposé d'octroi, et Biliou, femme du peseur de l'abattoir, se tenaient accrochées aux barreaux des fenêtres, quand un coup de flot enleva ces deux infortunées et jeta bas la maison.

Le sous-brigadier Cazeaux et ses deux aides durent fuir devant le courant et passèrent la nuit amarrés à la bascule, une partie de leurs engins perdus.

Dans les divers sauvetages, à deux reprises, les maisons d'où sortaient ces courageux agents se sont abattues à l'instant où le premier coup d'aviron les en éloignait; le sieur Cazeaux a été légèrement blessé par la chute de quelques matériaux.

Un contrôleur, M. Bernon, s'est aussi distingué dans plusieurs opérations de sauvetage dans le quartier des Sept-Deniers.

Nous avons dit que l'eau avait renversé, au faubourg Saint-Cyprien, un fourgon attelé de quatre chevaux, que les chevaux s'étaient noyés et que l'un des conducteurs avait disparu. Le *Progrès libéral* annonce que ce dernier a été retrouvé. Il se nomme Weyer, 2^e conducteur à la 8^e batterie du 23^e d'artillerie, et il est Lorrain. Ses obsèques ont eu lieu samedi.

Un autre artilleur, nommé Avit, 2^e conducteur à la 5^e batterie du 18^e régiment d'artillerie, a été trouvé à l'embouchure. Ses obsèques ont eu lieu samedi matin.

TARBES

Rupture du pont de l'Adour. — Les journaux quotidiens ont déjà rendu compte des télégrammes et correspondances annonçant les désastres incalculables produits par l'inondation dans la région du sud-ouest, comprise entre Bordeaux, Toulouse, Perpignan et les Pyrénées. Ce tableau est navrant. Voici ce qui concerne l'Adour.

Trois jours de pluies torrentielles avaient donné à ce cours d'eau les dimensions d'un grand fleuve transformé en torrent impétueux. C'est le mercredi 23 juin que la plus forte crue fut observée à Tarbes. L'Adour charriait des épaves de toutes sortes qui venaient s'abattre avec fracas sur les piles du pont. Trois ou quatre cents personnes environ, oubliées du danger, contemplaient ce spectacle lorsque, vers midi et demi, une fissure se dessina subitement sur le tablier du pont. Le cri de sauve-qui-peut sortit de toutes les bouches à la fois, et quelques secondes après, une des piles du milieu s'effondrait sur elle-même avec une détonation formidable, entraînant dans sa chute deux malheureuses victimes. Une seconde explosion se produisit peu d'instants après, et, cette fois, le pont se trouvait ouvert sur une longueur de trente mètres.

Pendant que cette catastrophe, dont les conséquences n'étaient pas encore connues, jetait l'épouvante et la consternation parmi les habitants affolés, on apprenait l'existence d'un autre danger. L'Adour, qui continuait à grossir, enlevait un à un tous les obstacles qu'on lui

opposait, et la jetée garantissant la ville commençait à céder. Des détachements d'artillerie étaient employés à couper les arbres avoisinant le Forail; le Marcadien lui-même n'était plus qu'un lac, et une tranchée était ouverte en toute hâte sur cette place pour faire rentrer le torrent dans son lit et protéger la ville menacée.

L'arsenal d'artillerie, déjà très-éprouvé par la crue du 3 juin, n'était pas non plus épargné. La moitié des terrains occupés par les machines perfectionnées du colonel de Reffye, était enlevée par l'Adour, et un monceau de ruines transporté au milieu du lit du fleuve dénonçait l'œuvre de destruction presque complète de ce magnifique établissement.

Si grands qu'ils soient, ces désastres sont encore loin d'approcher de ceux qu'on nous annonce de Toulouse, où les victimes se chiffrent par centaines. Vous aurez été tenu au courant, par votre correspondant spécial, de la visite du maréchal-Président, qui a séjourné deux jours dans cette ville. A mon tour, j'ai à vous tenir au courant de son arrivée à Tarbes, qui nous est annoncée pour aujourd'hui.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — On écrit de cette ville au journal *la Gironde* :

« Il est neuf heures du matin, et l'Adour, démesurément grossi de nuit, monte encore. Déjà les usines riveraines sont toutes plus ou moins endommagées; plusieurs ponts de la vallée sont emportés, et de nombreuses prairies ensablées, sinon totalement ravinées. C'est la septième ou huitième fois depuis un siècle que de pareils désastres se reproduisent; mais empressons-nous de dire que, cette fois du moins, les riverains de l'Adour, dans la vallée de Campan, ont pu prendre quelques mesures précautionnelles pour préserver du désastre ceux de leurs biens qui pouvaient être subitement endommagés.

« M. le général de Nansouty, établi au poste météorologique du Pic du Midi depuis le 31 mai, faisait informer, hier, M. le maire de Campan et les principaux habitants de la haute vallée qu'une crue subite et exceptionnelle était imminente.

« Les avertissements météorologiques recueillis à l'observatoire, non moins que 0^m80 de neige tombée dans tout le massif du Pic du Midi depuis la veille, à huit heures du matin, donnaient des prévisions qu'il était urgent de transmettre, en raison d'une fonte subite que la pluie d'ouest commençait à provoquer.

« Quels immenses services aurait rendus aujourd'hui l'observatoire du Pic du Midi, non-seulement à Bagnères, mais à Tarbes, à Maubourguet, à Riscles et à toute la vallée inférieure de l'Adour, si un fil télégraphique eût existé entre l'observatoire et les stations de Bagnères et de Barèges!

« Déjà l'orage du 9 août 1873, qui fit des dégâts par millions dans tout le midi et le sud-ouest de la France, avait été aperçu du Pic du Midi à quatre heures du matin, c'est-à-dire cinq heures avant qu'il éclatât sur Tarbes et sur Pau, onze heures avant qu'il eût atteint Toulouse, vingt heures avant qu'il tombât sur Montpellier, et trente heures avant qu'il s'abattît sur Lyon.

Mais, pour les avertissements transmis dans la vallée de Campan, il n'a fallu rien moins que le dévouement de l'observateur, M. Baylac, qui n'a pas craint, avec un temps affreux, de descendre seul par 0^m80 de neige molle, et le dévouement non moins grand de notre président, l'honorable général de Nansouty, qui a consenti à s'isoler complètement, au milieu des neiges, pendant quarante-huit heures, et à remplir lui-même, par un temps hivernal, les pénibles fonctions d'observateur au Pic du Midi.

« Espérons que nos grandes administrations, les communes, les grands propriétaires, le public enfin de cette région du sud-ouest, frappée si souvent par les orages, comprendront l'utilité de l'établissement de signaux télégraphiques, et viendront en aide, par leurs subventions et leurs souscriptions, à l'établissement complet de cet observatoire.

« Veuillez agréer, etc.

« C. X. VAUSSENAT,

« Ingénieur civil des mines, secrétaire chargé du service administratif de l'Observatoire du Pic du Midi. »

AIGUILLON. — Un chef de train de la ligne du Midi raconte ainsi l'inondation d'Aiguillon :

« Les eaux de la Garonne, grossies par les pluies torrentielles et la fonte des neiges de ces derniers jours, ont rompu la digue du fleuve à deux kilomètres environ en amont de la ville d'Aiguillon, vers onze heures, dans la nuit du 24 au 25 courant. Alors les eaux se sont précipitées avec fureur dans la plaine qui sépare le lit de la rivière de la ligne du chemin de fer. Les riverains, surpris à l'improviste par cette subite et terrible inondation, ont eu le temps à peine de se réfugier sur les toits de leurs habitations, et aussitôt, de la rive, nous avons entendu, mêlés aux mugissements des flots, des cris de détresse et d'appel au secours poussés par des voix d'hommes, de femmes et d'enfants : « Au secours! nous sommes sur les toits! Encore quelques minutes, et nous sommes noyés! » Et ces cris semblaient être l'écho les uns des autres, tant ils étaient répétés sur divers points à la fois. A travers la nuit assez obscure, on ne pouvait distinguer que d'une manière confuse des maisons submergées jusqu'au faite et des débris d'objets de toute nature, charriés par des flots furieux et qui passaient devant nous entraînés par la rapidité du courant. Des toits entiers de maisons et de granges, des armoires, des lits allaient se heurtant contre les arbres et s'entre-choquant avec fracas.

« Toute la population d'Aiguillon était sur la rive du fleuve, anxieuse, affolée et n'osant cependant encourager les mariniers à affronter un péril qui leur eût été infailliblement funeste. C'est alors que se sont produits des actes de courage héroïques. Trois mariniers, Gignoux, Ducos et Miquel, dit *Coch*, se sont fait haler dans un canot au moyen de cordes, depuis la voie ferrée, afin de remonter le courant jusqu'à une hauteur propice, et, sur leur demande, la corde ayant été lâchée, nous avons vu ces hommes intrépides, montant ce frêle esquif, s'enfoncer dans une forêt de peupliers, lutter avec adresse contre la fureur des flots et d'obstacles sans nombre, et bientôt revenir et déposer sur la rive trois malheureux naufragés, qui avaient été surpris par les eaux au moment où ils venaient d'opérer eux-mêmes un sauvetage de plusieurs personnes. A peine avaient-ils débarqué ces jeunes gens qui avaient failli périr victimes de leur dévouement, les braves mariniers sont immédiatement repartis pour tenter de nouveaux sauvetages. »

VOYAGE DU MARÉCHAL

26 JUIN

LE 26 juin, le Président de la République, accompagné des ministres de la guerre et de l'intérieur, arrive à 6 heures 15 du matin à Périgueux. A 2 heures 27 il entre à Toulouse.

Il se transporte dans le quartier Saint-Cyprien et dans les quartiers qui ont le plus souffert de l'inondation. Il parcourt à pied les principales rues dévastées et il s'engage dans les allées où il y avait un danger sérieux par suite de l'éboulement des maisons et de l'effondrement de la chaussée. Montant ensuite en voiture, il visite toute la partie en amont du faubourg Saint-Cyprien jusqu'à la barrière de Muret. Rentré en ville, il se rend à l'Hôtel-Dieu, à la manufacture des tabacs, à l'ambulance du cirque.

27 JUIN

A 7 h. du matin il visite le Fenouillet, village de 700 âmes entièrement détruit, et remet des secours aux maires d'Oude et de Fenouillet. Rentré à Toulouse on le voit aux quartiers des Amidonniers, du port Garaud et des Menuisiers.

Avant de partir de Toulouse, le maréchal a distribué des récompenses aux officiers et aux soldats de la garnison qui se sont particulièrement signalés par leur dévouement.

Le général Bessol a reçu la croix de commandeur. Quatre croix d'officier, huit de chevalier et quinze médailles militaires ont été données.

Le maréchal a fait adresser des félicitations à l'armée. Parti à une heure par le chemin de fer, le Président



VIERGE

L'INONDATION, PAR VIERGE.

de la République s'est arrêté d'abord au village de Saint-Jouy, qui a été très-éprouvé, et qu'il a traversé à pied. Il a remis au maire un secours de 4,000 fr.

Arrivée à Montauban. Le maréchal est reçu à la gare par toutes les autorités. Après une allocution au maire, il part pour Castel-Sarrasin. Là, il visite l'hôpital, va jusqu'à Moissac. Il distribue au maire de Castel-Sarrasin 1,500 fr., et 4,000 fr. au maire de Moissac, et un secours personnel de 42,000 fr.

28 J U N

Le maréchal arrive à Saint-Gaudens à 3 heures. A 11 heures, il part pour Montrejeau et arrive à Tarbes à 4 h. 20. A 4 heures, il visite l'arsenal.

29 J U N

Le 28, le maréchal s'est rendu à Bagueres-de-Bigorre, et est revenu à Tarbes dans la soirée. Ordre a été donné aux préfets des huit départements de dresser des listes de tous les soldats originaires des localités submergées; le ministre de la guerre leur accordera un congé de trois mois pour qu'ils puissent travailler à réparer les désastres.

30 J U N

Le maréchal visite, à Agen, tous les quartiers inondés, l'Hôtel-Dieu et l'hospice, où il félicite de leur dévouement les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et les Petites-Sœurs des pauvres. Il se rend ensuite à la caserne; M^{re} d'Agén le conduit au grand-séminaire, fortement éprouvé par l'inondation. Le quai est jonché de ruines et de débris de toute sorte.

Le maréchal s'avance au milieu des maisons écroulées. De l'usine de M. Robert-Pialoux, fabricant d'instruments agricoles, il ne reste que des décombres: c'est une perte de 200,000 fr. au moins.

Le Président monte en voiture pour Fourtic; là, il prend le chemin de fer pour se rendre à Tonneins et Marmande, où il visite les digues de l'autre côté de la Garonne. Il repart pour la Réole et Langon. Sur toute la route, il est accueilli avec la même sympathie respectueuse et salué par d'unanimes acclamations.

A Marmande, le maréchal a décoré un héroïque sauveur.

COURRIER DU PALAIS

C'EST bien une cause célèbre que celle qui a fourni à M. de Bouilly le sujet de sa comédie intitulée *l'Abbé de l'Épée*. Il y a peut-être encore quelques personnes qui connaissent la pièce de M. de Bouilly pour l'avoir vu représenter ou l'avoir lue, ou qui se persuadent qu'elles reproduit l'histoire véritable du petit muet abandonné. Et puis, il y a certainement, de nos jours, nombre de gens qui ont entendu parler de cette comédie et qui la prennent pour un sujet d'imagination. La cause célèbre est pourtant des plus intéressantes et des plus curieuses. Néanmoins, j'engage ceux qui ne la connaissent pas à attendre encore quelque temps avant de la lire; nous allons peut-être voir son pendant se dérouler en action devant les tribunaux. Il est certain qu'un petit enfant de huit ans, sourd et muet, a été trouvé par la gendarmerie de Maisons-Laffitte sur le territoire de cette commune. Il paraît fort intelligent, s'exprime par gestes avec une facilité remarquable, et cependant il ne semble pas connaître l'alphabet des sourds-muets. Il était couvert de vêtements sales et usés, il était chaussé de vieilles pantoufles, et il en paraissait honteux, il faisait entendre qu'il avait l'habitude de porter des habits plus élégants et des bottines à boutons. Enfin, depuis qu'il est à l'hospice de Saint-Germain-en-Laye, on a pu remarquer que ses habitudes de toilette sont celles d'un enfant élevé au moins dans une grande aisance, sinon dans le luxe. Quelle est sa famille? Il ne peut rien dire; il a été abandonné dans un champ et probablement fort loin du pays qu'il habitait. Si l'autorité parvient à découvrir les parents de cet enfant, nous aurons, je n'en

doute pas, un curieux procès... s'il n'y en a qu'un! — Attendons!

Le chien est l'ami de l'homme, — ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien. — Nous avons le chien de Montargis, le chien du pauvre qui suit seul le convoi de son maître, le chien fidèle qui meurt de faim sur la bourse que son maître a perdue, etc...

Je ne conteste rien de tout cela, remarquez-le bien; j'aime le chien et je rends justice à ses qualités; mais seulement je désirerais qu'à tous ces éloges dithyrambiques, on ajoutât cette restriction: « Quand il ne mord pas et quand il ne devient pas enragé! » Moi qui, vous le savez, assiste tous les jours aux audiences du tribunal correctionnel de la Seine, je sais un peu à quoi m'en tenir, et, de temps en temps, je vous donne un échantillon des *erreurs* dont le chien est capable. Il y a des chiens fort méchants et que l'on peut comparer aux plus furieuses bêtes féroces; il est vrai que souvent leur maître se plaît à développer ces instincts redoutables. Je suis peut-être le seul aujourd'hui qui se rappelle qu'une ordonnance de police défend de conduire dans la rue un chien bouledogue, fût-il muselé, fût-il tenu en laisse; comment connaîtrait-on cette ordonnance? Elle n'a jamais été exécutée!

Deux enfants, une petite fille et un petit garçon, dévorés dans l'espace d'une semaine, dans un quartier de Paris seulement, à Plaisance, est-ce assez pour attirer l'attention de tout le monde sur ce péril? L'histoire de la petite fille, nous ne la connaissons pas exactement dans tous ses détails, parce qu'elle n'a encore donné lieu à aucun procès; mais l'histoire du petit garçon, nous l'avons entendu raconter devant la 9^e chambre correctionnelle par des témoins encore affolés de terreur. Un petit garçon de neuf ans passe devant une cour; à travers les barreaux d'une porte, il voit un chien à l'attache; il l'agace, il le taquine; le chien secoue sa chaîne et pousse d'affreux hurlements. « Si tu ne t'en vas pas bien vite, lui dit la matresse du chien, je vais le lâcher sur toi! » L'enfant continue, il ne peut croire, et personne n'aurait pu croire qu'une femme, une femme de vingt-cinq ans, pût mettre à exécution une pareille menace. Et cependant elle lâche le chien et elle ouvre la porte: — Saute, saute, Mouton! — Une minute après l'enfant est en lambeaux, il a le ventre ouvert; il meurt dans la nuit.

Devant le tribunal, la femme Marchand a prétendu qu'elle n'avait pas détaché le chien, qui était libre dans la cour, et que ce n'était pas elle qui avait ouvert la porte; mais la scène a été racontée par une petite fille de treize ou quatorze ans, qui avait tout vu de sa fenêtre; elle pâlisait et tremblait encore en faisant sa déposition. Non, je ne crois pas qu'elle ait même songé à mentir; on n'invente pas des choses pareilles, d'ailleurs!

Le tribunal a condamné la femme Marchand à un an de prison.

Un cultivateur de l'Aveyron, un octogénaire, nommé Chausy, se présente chez le maire de son village, et lui dit ceci: — Ma femme, qui a soixante-seize ans, et moi, venons vous demander protection; notre fille et notre gendre veulent notre mort. Hier, ils ont essayé de nous empoisonner, et nous n'avons échappé à la mort que par miracle.

Le vieillard n'a pas longtemps à s'étendre sur les querelles qu'il a eues avec son gendre et sa fille et sur les mauvais traitements dont lui et sa femme sont depuis longtemps victimes, le maire sait tout cela; mais le bonhomme raconte que, la veille, il avait mis de côté, pour le souper, la bouteille de vin entamée au dîner; qu'en buvant ce reste, lui et sa femme ont trouvé que le vin avait un drôle de goût, un goût détestable. En ce moment, leur petite-fille, l'enfant de leur fille, la femme Mayenq, accourut et leur demanda à boire; ils allaient lui donner du vin, quand Mayenq et sa femme s'y opposèrent énergiquement. — Mais pourquoi cela? demandèrent les vieillards inquiets. — Parce que nous ne voulons pas qu'elle boive de vin, répondirent les époux Mayenq.

La nuit fut terrible pour les deux vieillards; ils souffrirent jusqu'au jour de violentes douleurs d'intestins.

Un mois — je dis bien un mois — s'écoula sans qu'on s'occupât de cette plainte, et, ce mois écoulé, l'octogénaire succombait à une maladie présentant tous les caractères d'un empoisonnement par le sulfate de cuivre; sa femme s'était rétablie peu à peu. Les époux Mayenq ont été renvoyés devant la cour d'assises séant à Rodez. Un premier expert n'a pas trouvé de

cuivre dans les intestins de Chausy; un second et un troisième expert en ont trouvé si peu, qu'ils n'ont pas osé conclure à un empoisonnement, et les époux Mayenq ont été acquittés.

Je ne puis mieux terminer ma chronique de cette semaine qu'en vous résumant une plaidoirie humoristique de M^e Gourd devant le tribunal correctionnel. Deux pêcheurs à la ligne étaient prévenus d'avoir jeté leur ligne à l'eau entre le 15 avril et le 15 juin, c'est-à-dire en temps prohibé:

« Messieurs, a dit le défenseur, il y a flagrant délit et le procès-verbal a été régulièrement dressé, je ne puis donc que faire appel à votre indulgence. L'administration garde toutes ses sévérités pour les pêcheurs au filet, à l'épervier, à la traîne, mais elle est pleine d'indulgence pour les pêcheurs à la ligne, et elle a mille fois raison. Voyez ce pauvre homme, perché sur un bateau, dans une situation presque toujours inconfortable, les pieds dans l'eau quelquefois, risquant sa vie et résigné d'avance au rhume de cerveau, qui passe sa journée à attendre sur le bord du fleuve un chétif goujon, qui ne vient pas toujours! Celui-là, comme les pêcheurs au filet, détruit-il le poisson? Non; je maintiens qu'il le nourrit! Aussi quand ce justiciable, plein de bonnes intentions, comparait devant un tribunal, la sentence pourrait se formuler ainsi: « Allez, mon ami, et ne pêchez plus! »

Total, 15 fr. d'amende pour chacun des deux prévenus.

PETIT-JEAN.

CHRONIQUE MUSICALE

La quatrième représentation de *la Juive* a été donnée le 16 du mois dernier.

Nous n'avons pu que la marquer au passage dans nos notes hebdomadaires; mais peut-être est-il utile d'y revenir pour en tirer quelques déductions. Cette étude des choses par les chiffres, ces sortes de relevés de compte, un peu secs, mais très-positifs, ne sont d'ailleurs pas aussi puérils qu'un vain peuple de lecteurs pourrait le penser. Un dissertateur adroit en pourrait même extraire quantité de vérités qui n'apparaîtraient pas aussi nettes et saisissantes sous une autre forme d'investigation.

Pourtant nous savons bien que cette quatre centième représentation de *la Juive* n'a rien en soi de particulier, et qu'à tout prendre la quatre cent unième serait plus intéressante à considérer, puisqu'elle marque un pas de plus dans la carrière du succès.

Mais que voulez-vous? les chiffres « ronds » forcent l'attention et se fixent mieux dans l'esprit. N'avez-vous pas remarqué qu'en voyage vous étiez toujours plus frappé par les bornes kilométriques 400, 200, 300... que par les autres? Ce sont, sur la route, les points de repère les plus saillants, et il en doit être ainsi à cause de l'habitude que nous avons d'un système de numération basé sur le nombre 10.

Enfin, la première représentation de *la Juive* étant du 23 février 1835, et sa quatre centième du 16 juin 1875... comptez!

Quand vous aurez fini vos opérations, vous reviendrez d'une grande illusion. Il vous semble qu'un opéra tel que *la Juive* que, depuis votre enfance, vous avez vu affiché pour ainsi dire constamment, a dû tenir une place exagérée dans le répertoire. Vous vous figurez qu'on n'a joué que lui, tant votre mémoire sait mal le calcul.

La vérité, c'est l'arithmétique qui va vous la dire: *la Juive* n'a été donnée, en moyenne, qu'une fois par trente-sept jours; soit un peu moins de dix fois par an.

Ceux qui, par un caprice incroyable, n'aimeraient pas cet opéra, n'auraient pas trop de quoi crier au scandale et à l'accaparement.

Il est vrai que le chef-d'œuvre d'Halévy court aujourd'hui vers sa millième représentation d'un train plus rapide qu'autrefois. Le succès a été hésitant dans les premiers temps; il y a eu aussi des périodes d'éclipse. Mais c'est l'histoire de bien des partitions parmi les meilleures; elles ont des saisons d'a-

languissement, et puis la vitalité se réveille en elles au moment où on les voyait trépasser.

Nous retrouvons dans nos papiers quelques notes qui, bien que datant de deux ans, peuvent avoir encore leur intérêt. La question que nous nous étions posée était de savoir quelle était la fréquence des représentations des opéras les plus connus. Et nous étions arrivé à dresser ce tableau :

<i>Le Chalet</i>	une représentation par	43 jours
<i>La Dame Blanche</i>	—	43 —
<i>Le Pré-aux-Clercs</i>	—	14 —
<i>Le Domino noir</i>	—	16 —
<i>La Fille du Régiment</i>	—	24 —
<i>Bonsoir, monsieur Pim- talon</i>	—	25 —
<i>Robert-le-Diable</i>	—	27 —
<i>Les Huguenots</i>	—	27 —
<i>Le Prophète</i>	—	28 —
<i>Guillaume-Tell</i>	—	30 —
<i>La Juive</i>	—	33 —

Si on recommençait ce calcul assez pénible pour le mettre à jour sur les documents de 1875, on obtiendrait sensiblement les mêmes résultats qu'en 1873; c'est-à-dire que les œuvres que nous venons de citer ont gardé leur distances relatives sur la route du succès. *La Juive*, cependant, a un peu forcé le pas et pris de l'avance.

Ce qui est assez étonnant, c'est que les directions théâtrales négligent de célébrer d'une façon convenable les centièmes, deux centièmes... représentations des pièces de leur répertoire. Cette modestie dans le triomphe tranche bien vivement avec le besoin de tapage qui tient les autres commerces de Paris.

Nous avons vu cependant de belles fêtes à l'Opéra-Comique lors des millièmes de *La Dame Blanche* et du *Pré-aux-Clercs*; mais celle du *Chalet*, donnée il y a trois ans, n'a pas été honorée de la plus petite cantate; et cela nous est resté sur le cœur.

Même froideur à l'Opéra pour la cinq centième de *Robert-le-Diable* et des *Huguenots*. Il est vrai que la cinq centième de *Guillaume Tell* a été marquée par une sérénade que Faure et les chœurs et l'orchestre de l'Opéra ont donnée sous les fenêtres de Rossini.

Enfin, ce que nous demandons, c'est que les gens de théâtre aient l'air de s'émouvoir un peu lorsqu'un des chefs-d'œuvre qui leur sont confiés atteignent quelque chiffre rond de représentations, et qu'ils soulignent par un procédé quelconque ce qu'un tel événement a de glorieux pour l'art et d'honorable pour eux-mêmes.

— M. Adolphe Jullien, notre érudit confrère du *Français* et de la *Revue de France*, continue ses fouilles

minutieuses à travers les archives de l'État. Il a déjà donné l'*Histoire du théâtre de M^{me} de Pompadour*; — *la Musique et les philosophes au dix-huitième siècle*; — *l'Opéra en 1788*. Son dernier ouvrage, que nous avons sous la main (et qui sort des presses de l'imprimerie Pougin), est intitulé : *La Comédie à la cour de Louis XVI; théâtre de la reine à Trianon*.

« Comédie » doit s'entendre là dans son sens le plus large et qui implique l'opéra et l'opéra-comique. On savait, en effet, mais vaguement, comme tout ce qu'on sait, que Marie-Antoinette avait chanté *le Devin du village* dans l'intimité; cependant on n'était pas très-renseigné sur les autres comédies lyriques qu'elle avait pu interpréter, et tout ce qu'on pouvait affirmer, c'est que le comte d'Artois aimait à lui donner la réplique.

Le but de M. Adolphe Jullien a été d'éclaircir ces points d'histoire; et ce qui donne beaucoup de saveur à son travail, c'est qu'il s'est surtout appuyé sur la correspondance secrète que M. de Mercy-Argenteau entretenait au sujet de la reine avec Marie-Thérèse d'Autriche. Rien de piquant comme les lettres du grave ambassadeur; ce sont de véritables feuilletons de théâtre, mais dégagés, quand on les lit de plus près, un subtil parfum de dénonciation policière.

Le théâtre particulier de Trianon a prospéré de 1780 à 1785. Marie-Antoinette y a chanté *Rose et Colas*, *le Roi et le Fermier*, *les Deux chasseurs* et *la laitrière*, *Isabelle et Gertrude*, *On ne s'avise jamais de tout*, *les Sabots*, etc...

A propos de ce dernier opéra-comique, prélevons sur le livre de M. Jullien l'impôt d'une anecdote. Le livret des *Sabots* aurait été d'abord ébauché par Cazotte, qui l'avait remis au musicien Duni; mais celui-ci n'en était pas satisfait et prétendait le faire corriger par Sedaine, le collaborateur attitré et presque exclusif de Monsigny.

« Duni rencontre donc un jour Sedaine à la Comédie-Italienne; il lui dit qu'il avait dans sa maison un escalier qui menaçait ruine, et qu'il le pria de lui donner quelques avis à ce sujet.

« Sedaine se rendit, comme architecte, chez le compositeur et examina l'escalier. Duni le retint à dîner.

« Au sortir de table, il se met au clavecin et chante sans affectation le premier air des *Sabots*. Sedaine le trouve joli et demande à voir la pièce; il la déclare mauvaise, donne quelques avis, promet de surveiller les travaux de l'escalier, qu'il faut reconstruire en entier, et revient au bout de quelques jours voir les ouvriers.

« Duni lui chante un autre air de sa partition;

Sedaine en change les paroles, corrige la première scène, et s'en retourne, croyant n'être venu que pour l'escalier.

« Les visites de l'architecte se suivent, et à mesure que l'escalier se refait, la pièce se reforme d'un bout à l'autre; si bien qu'à la fin il ne restait plus qu'un seul air, le premier, qui fût de Cazotte. Sedaine se trouvait avoir fait, sans le savoir, une pièce nouvelle pour Duni, et celui-ci, tout heureux du succès de sa ruse, répétait en riant qu'il lui en avait coûté un escalier pour une paire de sabots. »

Ici s'arrêtera notre pillage; et pourtant tout serait bon à prendre dans le livre de M. Jullien.

ALBERT DE LASALLE.

L'industrie parisienne est la première de ce monde; mais où son génie particulier se révèle surtout, c'est en ce qui concerne la toilette féminine. L'éventail, par exemple, ce petit accessoire gracieux et fragile, prend mille formes charmantes sous les doigts d'habiles ouvriers et l'inspiration de certains négociants, qui sont de véritables artistes par les créations qu'ils produisent. De ce nombre, citons M^{me} Leconte, dont la maison, connue sous le nom de Parfumerie Ninon, semble avoir le monopole des mille riens élégants de cette industrie dont nous faisons l'éloge. Cette année, entre autres, on trouve à la Parfumerie Ninon, 31, rue du Quatre-Septembre, pour la campagne, l'*éventail-parasol*, servant à la fois aux deux usages indiqués par son double nom, et ne coûtant que 1 fr. 95, ou 10 fr. 75 la demi-douzaine; l'*éventail mandarin*, formant écran, se repliant sur un bâton et pouvant se mettre dans la poche, moins cher encore, 95 cent. ou 5 fr. 25 la demi-douzaine; pour le théâtre, les petites soirées, l'*éventail-bouquet*, surgissant d'un bouquet artificiel, violettes ou roses, reproduites aussi sur la soie de l'éventail, 5 fr. 90; l'*éventail-ombrelle* en satin bleu, rouge ou noir, contenu dans une petite ombrelle qui reste fixée à la ceinture quand on se sert de l'éventail. Voilà pour la fantaisie. Comme éventail sérieux, la Parfumerie Ninon offre : l'*éventail double face*, avec bouquets ou sujets sur soie noire d'un côté, soie grise de l'autre, monté en poirier imitant le chagrin, et coûtant 49 fr. et 29 fr.; le même, en baptiste, 9 fr. 50 et 12 fr.; l'éventail noir, toile avec peinture, à 1 fr. 95, 2 fr. 75 et au-dessus; l'*éventail-coulisse* pour la poche, en toutes couleurs, 2 fr. 50 et 3 fr. 50; l'éventail monture dorée et argentée, feuille taffetas noir et sujets peints, à 35 fr., 45 fr., 60 fr., etc., etc. L'éventail se porte actuellement suspendu à une chaînette. M^{me} Leconte a des châtelaines à 2 fr. 75 et 5 fr. 50, en argent oxydé; à 12 fr., 15 fr., 20 fr. et au-dessus, en vieil argent oxydé, doré et nickellé. Enfin signalons une petite merveille de goût... et de bon marché, pour jeunes filles, l'éventail en linon blanc, avec bouquets, coûtant 3 fr. 50.

ÉCHECS

Solution du problème n° 562.

- 1. D 6 TD
- 2. P 4 C, échec
- 3. C 5 R ou F 1 R, échec et mat.

(A)

- 1. R 4 F
- 2. P 4 C, échec
- 3. D 1 FR ou C 5 R, échec et mat.

(B)

- 1. R 6 F
- 2. T 1 FR échec.
- 3. D 2 R, échec et mat.

(C)

- 1. Autre coup
- 2. D 2 R, échec et mat le coup suivant.

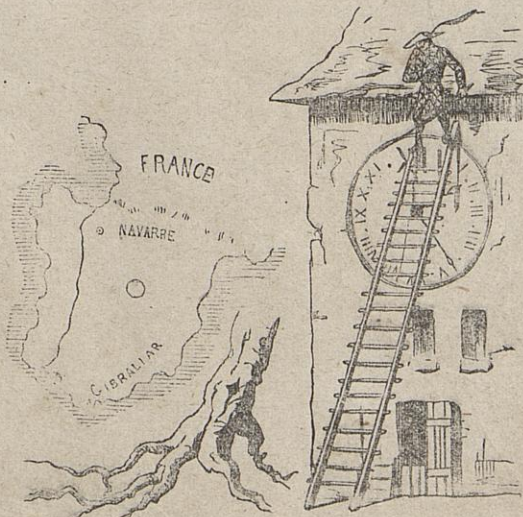
Solutions justes : MM. F. Signoud; Pradignat; Quéval; P. André; Maurice Abrahams; un amateur, le cercle des officiers du 22^e dragons, à Provins; T., café de l'Opéra, à Nancy; Morille, café de la Paix, à Saumur; le café Suisse, à Dieppe; L. de Croze; Kassioff; Em. Frau; imprimerie Lamy; Pec; Bobier, Mayet de Montagne; les amateurs de la Croix-Blanche, à Balan; H. Nicolle; Jocelyn; A. Vancouyghem; le café de Metz, à Nancy; le Grand café Serin à Angers; le cercle des Échecs de l'Isle-sur-le-Doubs.

Autres solutions justes du problème n° 561 : MM. E. Co rol; L. de Treville; les amateurs du Grand café Serin, à Angers.

CORRESPONDANCE

M. T., à Nancy. — Reçu et admis. Daignez excuser ces longs retards

RÉBUS



ÉPLIATION DU DERNIER REBUS

Quand aura-t-on dans les deux hémisphères mêmes poids, mesures et monnaies?

Solution du problème n° 563.

- 1. C 3 R
- 2. T pr. F
- 3. F 2 T, échec et mat.

(1)

- 1. F 4 R (Var.)
- 2. R pr. T (1)

(A)

- 2. T ad libitum
- 3. T 5 D ou C 4 FD, échec et mat.

(B)

- 1. F 5 F
- 2. F 2 T, échec et mat le coup suivant.

Solutions justes : MM. F. Signoud; Misselieux; Quéval; le cercle des Échecs de l'Isle-sur-le-Doubs; le cercle Catholique Granvelle, à Besançon; Maurice Abrahams; Pradignat; les amateurs de la Croix-Blanche, à Balan; A. Vancouyghem; le cercle des officiers du 22^e dragons, à Provins; L. de Croze; un amateur, à Limoges; P. André; M^{me} Elsa Féret; M. Niosko; Camille; le café Cauvel, à Coignin; N. Nicolle.

Les solutions commençant par F pr. T sont détruites par la réponse F 5 T.

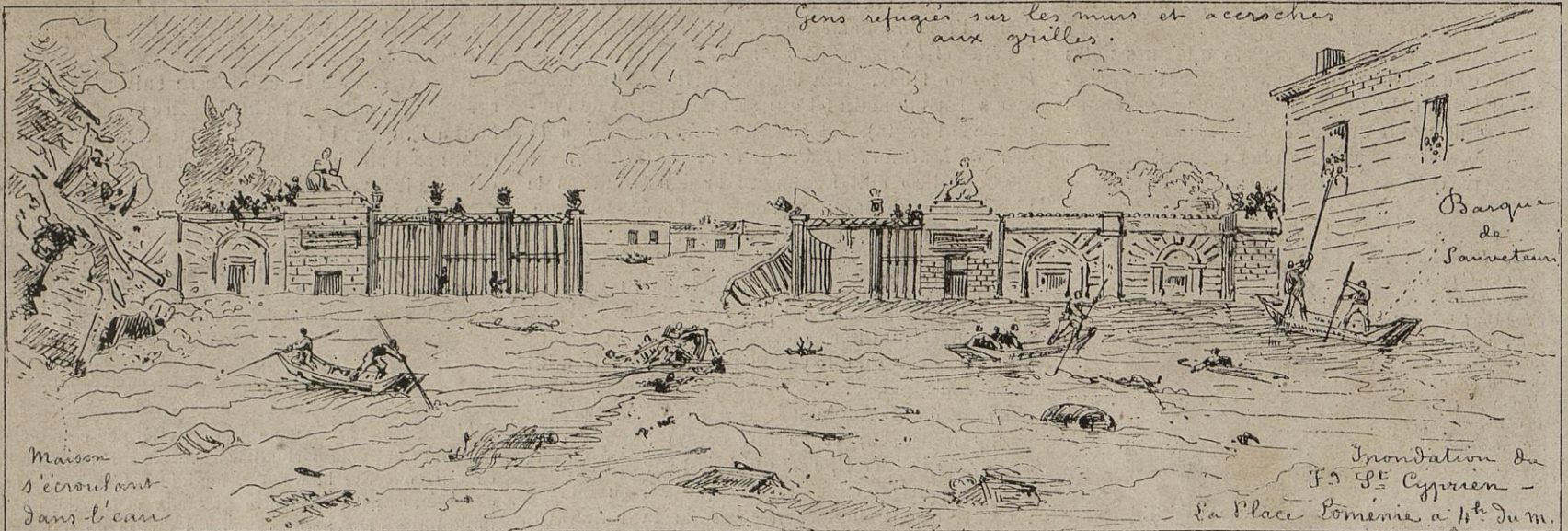
PAUL JOURNOUD.

La série de juin de la *Mosaïque*, illustrée, est en vente au prix de 60 cent.; par la poste, 70 cent. Bureaux : 11, quai Voltaire, Paris.

La *Mosaïque* est une publication illustrée des plus remarquables. Son prix modique est basé sur un grand tirage, nous n'hésitons pas à la recommander.

Le directeur-gérant : PAUL DALLOZ.

PARIS. — IMPRIMERIE A. BOURDILLIAT, 13, QUAI VOLTAIRE



Gens réfugiés sur les murs et accrochés aux grilles.

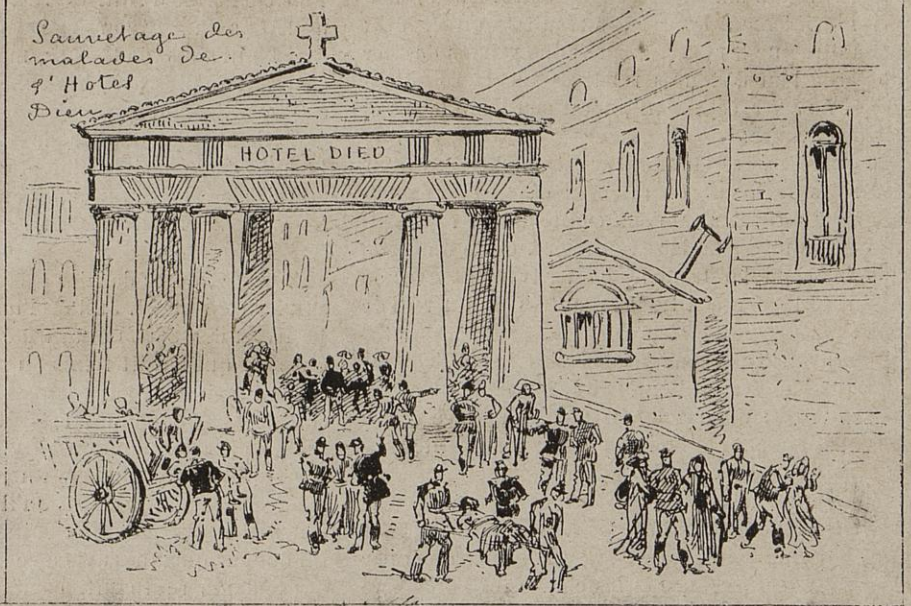
Barque de sauveteurs

Maison s'écroulant dans l'eau

Inondation de St. St. Cyprien - La Place Coméne à St. Du m.



Le pont n'est interdit au public



Sauvetage des malades de l'Hotel Dieu



La Place de Chayredo pendant la visite du Maréchal au St. St. Cyprien

Le Maréchal



Une maison de la Rue de l'Étrépadé



Un des aspects de la R. St. Nicolas

JVES & BARRET, Sc



Rue de la Vierge



TARBES. — Tranchée ouverte sur la place Marcadien pour préserver la ville.

(Dessin de M. Scott, croq. de M. Ad'Dar.)



LES INONDATIONS. — Tarbes. — Écroulement du pont sur l'Adour, le 23 juin, à midi et demi.

(Dessin de M. Valnay, croquis de M. Ad'Dar.)

JUGEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au nom du peuple français,

Le Tribunal civil de première instance du département de la Seine, séant au Palais de Justice, à Paris, a rendu, en l'audience publique de la septième chambre, le jugement dont la teneur suit :

Audience publique de police correctionnelle de la septième chambre du mardi premier juin mil huit cent soixante-quinze.

Pour CHRISTOFLE (Paul), âgé de trente-six ans, orfèvre, et monsieur BOUILHET, agissant au nom et comme seuls gérants de la société Christofle et compagnie, négociants en orfèvrerie, demeurant au siège social, à Paris, RUE DE BONDY, NUMÉRO CINQUANTE-SIX,

Plaignants, partie civile,

Demandeurs suivant et aux fins d'un exploit d'assignation délivré à leur requête par le ministère de Marie-Lucien-Alfred BLAVIER, huissier près le tribunal civil de la Seine, séant à Paris, demeurant boulevard Sébastopol, numéro soixante-sept, soussigné;

Ledit exploit d'assignation en date du vingt mars mil huit cent soixante-quinze, dûment enregistré.

Les susnommés comparant à l'audience, d'une part : Contre RIONDET (Louis-Henri), marchand orfèvre, demeurant à Paris, BOULEVARD DES ITALIENS, NUMÉRO TRENTE, représenté par des conclusions signées MILLIOT, avoué,

Défendeur aux fins de l'exploit d'assignation sus énoncé et daté, comparant à l'audience, d'autre part,

Prévenu de contrefaçon de marques de fabrique, délit prévu et puni par les articles sept, paragraphe troisième, huit, paragraphe troisième, treize et quatorze de la loi du vingt-trois juin mil huit cent cinquante-sept ;

En présence de monsieur le procureur de la République près ledit tribunal, intervenant pour la vindicte publique, comparant à l'audience par monsieur MARIAGE, l'un de ses substituts, aussi d'une part.

Point de fait :

Après l'appel de la cause à l'audience de ce jourd'hui mardi six avril mil huit cent soixante-quinze et après plusieurs remises successives en date des vingt avril, quatre, onze et vingt-cinq mai, premier juin suivant, où elle vena t en ordre utile par suite de l'exploit introductif d'instance susénoncé et daté, il a été procédé et statué ainsi qu'il suit :

La partie civile ci-devant dénommée, qualifiée et domiciliée, a été entendue dans sa déclaration, de laquelle il résulte notamment qu'elle a persisté dans sa plainte.

Le défendeur s'est fait représenter à l'audience par des conclusions signées de Milliot, avoué, tendant à ce qu'il plaise au tribunal :

Déclarer Christofle non recevable, en tout cas mal fondé; renvoyer Riondet des fins de la plainte et condamner Christofle et Compagnie aux dépens.

Monsieur le substitut de monsieur le procureur de la République a exposé les faits de la prévention.

Maitre Champetier de Ribes, avocat, a plaidé pour la partie civile et a demandé à ce qu'il plaise au Tribunal :

Déclarer monsieur Riondet coupable, au préjudice de Christofle et Compagnie, du délit de contrefaçon de marques de fabrique;

Lui faire, sur les réquisitions du ministère public, application des peines prescrites par l'article huit de la loi du vingt-trois juin mil huit cent cinquante sept ;

Et, statuant sur les conclusions des plaignants partie civile,

Ordonner la confiscation des objets saisis et décrits au procès-verbal du onze mars mil huit cent soixante-quinze et leur remise à Christofle et Compagnie;

Condamner monsieur Riondet à payer à Christofle et Compagnie vingt mille francs comme complément de dommages-intérêts;

Dire que le jugement à intervenir sera inséré dans dix journaux au choix de Christofle et Compagnie et aux frais de Riondet;

Fixer la durée de la contrainte par corps dans les termes de droit, et condamner monsieur Riondet à tous les dépens.

Maitre Huard, avocat, a plaidé pour le prévenu.

Monsieur le substitut a résumé l'affaire et a conclu à l'application de la loi.

Point de droit :

Le délit imputé au prévenu était-il suffisamment établi?

Au cas d'affirmative, devait-on le condamner conformément aux dispositions des articles sept, paragraphe troisième, huit, paragraphe troisième, douze, treize et quatorze de la loi du vingt-trois juin mil huit cent cinquante-sept?

Devait-on accorder à la partie civile la somme de vingt mille francs par elle réclamée au défendeur à titre de dommages-intérêts?

Devait-on ordonner la confiscation des objets saisis et décrits au procès-verbal?

Quid des dépens?

LE TRIBUNAL, après en avoir délibéré conformément à la loi :

Attendu que Christofle et Compagnie, fabricants d'or-

févrerie argentée et dorée, sont propriétaires incontestables d'une marque de fabrique consistant en un écusson ovale au centre duquel se trouve, avec divers accessoires, une balance qui en forme l'élément principal.

Qu'ils ont conservé la propriété de cette marque depuis l'année mil huit cent quarante-quatre jusqu'à ce jour, en accomplissant exactement les formalités prescrites par les articles trois de la loi du vingt-trois juin mil huit cent cinquante-sept;

Attendu qu'il résulte des débats que Riondet a, depuis moins de trois ans, et notamment le onze mars mil huit cent soixante-quinze, mis en vente dans ses magasins, boulevard des Italiens, numéro trente, un grand nombre d'articles d'orfèvrerie argentée, revêtus d'une marque de fabrique imitant ou reproduisant frauduleusement les dispositions générales de la marque Christofle;

Que c'est en vain que Riondet, pour échapper aux conséquences de ce fait, soutient qu'il a agi de bonne foi, en mettant en vente des produits achetés chez divers fabricants qu'il croyait propriétaires de ladite marque;

Qu'il est, en effet, constant que Riondet n'ignorait pas ou ne pouvait ignorer la propriété de la marque de fabrique des demandeurs, et que la simple inspection de la marque apposée sur les produits mis en vente, ainsi que des autres indications propres à tromper le public, lui a révélé nécessairement l'existence de la fraude et l'intention, de la part des auteurs de la contrefaçon, d'imiter et de contrefaire la marque de Christofle;

Que Riondet s'est donc rendu coupable du délit prévu et puni par les articles sept, paragraphe troisième, et huit, paragraphe troisième, de la loi du vingt-trois juin mil huit cent cinquante-sept ;

En ce qui touche les réparations civiles :

Attendu que le préjudice éprouvé par les demandeurs sera suffisamment réparé par l'allocation d'une somme de mille francs à titre de dommages-intérêts, par la publicité donnée au présent jugement et par la destruction des marques sur les produits mis en vente par Riondet, et qui ont été l'objet du procès-verbal de saisie du onze mars mil huit cent soixante-quinze;

Par ces motifs :

Déclare Riondet convaincu d'avoir, depuis moins de trois ans, et notamment le onze mars mil huit cent soixante-quinze, à Paris, sciemment mis en vente plusieurs produits d'orfèvrerie argentée, revêtus d'une marque de fabrique imitant ou reproduisant frauduleusement la marque de fabrique Christofle;

Et vu les articles sept, paragraphe troisième, huit, paragraphe troisième, treize et quatorze de la loi du vingt-trois juin mil huit cent cinquante-sept, dont lecture a été donnée par le président et qui sont ainsi conçus :

Article sept : « Sont punis d'une amende de cinquante francs à trois mille francs et d'un emprisonnement de trois mois à trois ans. »

Paragraphe troisième : « Ceux qui ont sciemment vendu ou mis en vente un ou plusieurs produits revêtus d'une marque contrefaite ou frauduleusement apposée. »

Article huit : « Sont punis d'une amende de cinquante francs à deux mille francs et d'un emprisonnement d'un mois à un an, ou de l'une de ces deux peines seulement. »

Paragraphe troisième : « Ceux qui ont sciemment vendu ou mis en vente un ou plusieurs produits revêtus d'une marque frauduleusement imitée ou portant des indications propres à tromper l'acheteur sur la nature du produit. »

Article treize : « Le tribunal peut ordonner l'affiche du jugement dans les lieux qu'il détermine, et son insertion intégrale ou par extrait dans les journaux qu'il désigne, le tout aux frais du condamné. »

Article quatorze : « La confiscation des produits dont la marque serait reconnue contraire aux dispositions des articles sept et huit peut même, en cas d'acquiescement, être prononcée par le Tribunal.... Il prescrit, dans tous les cas, la destruction des marques reconnues contraires aux dispositions des articles sept et huit. »

Vu également l'article douze de ladite loi, ensemble l'article quatre cent soixante-trois du Code pénal, modérant la peine à raison des circonstances atténuantes;

Condamne Riondet à cinq cents francs d'amende; Et statuant sur les conclusions de la partie civile, le condamne à payer aux demandeurs la somme de mille francs à titre de dommages-intérêts;

Ordonne l'insertion des noms des parties, des motifs et du dispositif du présent jugement dans trois journaux, au choix des demandeurs et aux frais de Riondet;

Ordonne la destruction des marques de fabrique représentant ou imitant une balance et apposée sur les produits saisis, le onze mars mil huit cent soixante-quinze, dans les magasins de Riondet;

Déboute Christofle et compagnie du surplus de leurs conclusions,

Condamne Riondet aux dépens, lesquels avancés par la partie civile, sont liquidés à neuf francs vingt-trois centimes;

Déclare la partie civile responsable des frais avancés par le trésor, sauf son recours contre Riondet;

Fixe à six mois la durée de la contrainte par corps, s'il y a lieu de l'exercer, pour le recouvrement des condamnations ci-dessus prononcées.

Fait et jugé en l'audience publique de police correctionnelle de la septième chambre du Tribunal de pre-

mière instance de la Seine, séant au Palais de Justice, à Paris,

Par messieurs Millet, président; Caussin de Perceval, juge; Poullet, juge,

En présence de monsieur Mariage, substitut de monsieur le procureur de la République, assistés de maître Julia, greffier, le mardi premier juin mil huit cent soixante-quinze.

En conséquence, le Président de la République française mande et ordonne à tous huissiers, sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution; aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main;

A tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par Messieurs le président, les juges et le greffier, susnommés.

En marge de ladite minute se trouve écrite la mention d'enregistrement du présent jugement dont la teneur suit :

Enregistré à Paris le douze juin mil huit cent soixante-quinze, folio quatre-vingt, verso, case neuvième, reçu vingt-cinq francs treize centimes.

Signé : DABLANC.

Pour expédition conforme délivrée par nous, greffier soussigné, le quatorze juin mil huit cent soixante-quinze.

Signé : MIGNARD.

Pour rester jeune, belle, avec un teint de lis et de roses, il faut faire usage de la *Veloutine Viard*, que l'on peut se procurer place du Palais-Royal, 2.

Prenez la houppette, saupoudrez légèrement votre visage, consultez votre miroir, et la réponse sera plus convaincante que toutes les lignes que nous pourrions faire!

La *Veloutine Viard* est la poudre la plus fine, la plus adhérente, la plus invisible; blanche, rosée ou couleur bistre, elle convient également à tous les teints, dont elle augmente l'éclat et la fraîcheur, sans en dénaturer le caractère.

C'est plus qu'une poudre de riz, c'est presque un fard, sans les inconvénients de ceux-ci; elle possède, au contraire, les qualités toniques et rafraîchissantes qui conservent la pureté et la transparence de l'épiderme.

Après les femmes du monde, voici nos premières artistes des grands théâtres, qui, reconnaissantes des prodigieux effets de la *Veloutine Viard*, la prônent avec un ensemble qui prouve combien elles sont satisfaites.

Le succès toujours croissant de la parfumerie Martial s'explique par un procédé aussi simple que loyal : se contenter d'un bénéfice minime et ne livrer que des produits de qualité supérieure. Toutes les marques authentiques des premières maisons y sont vendues au prix du gros.

Parmi les préparations spéciales de la maison Martial, qu'une vogue immense recommande à l'attention, il faut citer la *nisanne de Chine*, eau de toilette incomparable pour empêcher les rides, assurer la fraîcheur du teint et la santé de l'épiderme; puis le *dentifrice au cresson*, qui conserve l'émail dentaire, raffermi les gencives et purifie l'haleine. On trouve également chez Martial la *pommade à l'huile de ricin*, supérieure à toutes pommades pour fortifier le cheveu, l'empêcher de tomber ou le faire repousser.

Depuis quarante-quatre ans, l'expérience prouve que la parfumerie Martial répond à toutes les conditions de l'hygiène et de la coquetterie (119, rue Saint-Martin, au premier étage).

Rien de plus frais, de plus coquet que les toiles et les batistes de la *Compagnie Irlandaise* (36, rue Tronchet). Sa toile mauresque, aux dessins de guipure, est si légère, qu'on dirait de la brise tissée par les sylphes. La *batiste Manon Lescaut*, aux suaves teintes d'églantine et de bluet; le *linon Greuze* aux fraîches rayures, l'*Uranie étoilée blanc*; la *Sémiramide*, pour demi-deuil; la *Clorinde*, en grisaille argentée; la *Bretonne*, couleur blé de sarrasin, et mille autres types placent la *Compagnie Irlandaise* à la tête des maisons du genre.

Librairie FIRMIN-DIDOT, rue Jacob, 56, à Paris, *Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIII^e siècle*. NOUVELLE SÉRIE, par M. DE LESCURE. *Mémoires sur les journées révolutionnaires et les coups d'État de 1789 à 1799*. 2 vol. in-18 jésus, 7 fr. — Napoléon I^{er} et le roi Louis, d'après les documents des Archives nationales, par FÉLIX ROCQUAIN, 1 volume grand in-8°, 9 fr.

Jardin d'Acclimatation — Bois de Boulogne

Entrée : semaine, 1 fr.; dimanches, 50 cent.

Concerts dimanches et jeudis à 3 heures.

GOUPIL ET C^{ie}, ÉDITEURS-IMPRIMEURS,
rue Chaptal, 9, Paris.

SALON DE 1875

Reproductions photographiques des principaux ouvrages exposés au Palais des Champs-Élysées par les artistes vivants.

NEUVIÈME LIVRAISON

A. Anker : *Un vieux Huguenot*. — M^{me} de Chatillon : *l'Esclave*. — C. Herrmann-Léon : *Galendot et Castillo, chiens de Venée*. — J. R.-H. Lazerges : *Jésus est conduit en prison*. — J. Noël : *Pauvrety n'est pas vice*. — A. Pasini : *Promenade dans le jardin du harem (Asie-Mineure)*. — L. Perrault : *la Boigneuse*. — H. Salmson : *la Petite Suédoise*. — E. Van-Marck : *la Rivière morte à Tréport (Seine-Inférieure)*. — De Saint-Marceaux : *Forgeron florentin* (buste marbre).

DIXIÈME LIVRAISON

J. Bertrand : *Madeleine*. — W. A. Bouguereau : *Baigneuse*. — F.-C. Comte-Calix : *Un petit chemin qui mène loin*. — A. Hadamard : *Jeune fille à la fontaine*. — A. Jourdan : *le Grand père*. — P.-M. Lenoir : *Une Fête à Osaka (Japon)*. — E.-V. Luminais : *Troupeau enlevé à l'ennemi*. — A. Moreau : *Une noce au moyen âge*. — A. Veiz : *la Quéteuse*. — L.-E. Laloresterie : *Réverie* (statue marbre).

MODE DE PUBLICATION :

(Deux éditions de formats différents seront publiées simultanément.)

- 1^o ÉDITION GRAND IN-FOLIO, publiée par planches séparées, au prix de 6 ou de 10 fr. la planche.
- 2^o ÉDITION PETIT IN-FOLIO, publiée par livraisons de 10 planches, au prix de 10 fr. la livraison.

ESSENCE DE CAFÉ TRABLIT pour café à l'eau, café au lait, mazagran, crèmes, bonbons glacés, etc. Prix : 1 fr. 60. Cahan, 67, r. Jean-Jacques-Rousseau, Paris.

CACHEMIRE DE L'INDE p^r Robes, seul dépôt en Europe. Union des Indes, 4, r. Auber.

Pour remplacer la flanelle, employer le **NATTÉ HYGIÉNIQUE** Chez Daniel, chemisier, 38, boulevard des Italiens.

THÉ DE L'EXPOSITION renommée universelle. 6 fr. la boîte. 18, rue du Quatre-Septembre. Paris.

MARIAGES RICHES 14, rue Maubeuge, Paris. 1 h. à 5 h. Vve GUYOT.

EAU GAULOISE à base de GLYCÉRINE et d'ARNICA, pour l'hygiène et la recoloration des CHEVEUX et de la BARBE, Paris, 4, rue de Provence.

SACHET SYMPATHIQUE préserve le linge et la fourrure des vers qui les attaquent. Il parfume meubles, mouchoirs, etc. Expédier 3 fr. en t.-poste. Rafin, p^r, b. s. g. d. g., pass. Verdeau, 27.

SAVON DE NEIGE produit sympathique pour blanchir et velouter la peau. 2 francs franco.

MORNY-CHATEAUNEUF Eau de table par excellence contre l'anémie. Dépôt central : Trinquesse, rue Michaudière, 23.

CEINTURE contre le mal de mer.
CEINTURE de sauvetage.
CEINTURE pour monter à cheval.
CEINTURE pour soutenir l'abdomen.
CHARBONNIER, fab^r, r. St-Honoré, 376. Assomption.

ANNONCES

DE MM. LES OFFICIERS MINISTÉRIELS

CHATEAU ET TERRE DE VAUX-PRASLIN

près MELUN (S.-et-M.), A VENDRE, même sur une enchère, en la ch. des notaires de Paris, le MARDI 6 juillet 1875, à midi, en 3 lots :
1^{er} lot. — 4^o Château historique, construit pour le surintendant FOUQUET par Le Vau et

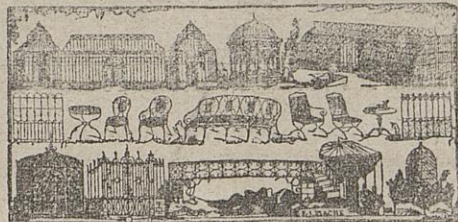
NATATEUR GOSSELIN SÉCURITÉ Breveté s. g. d. g. Costume pour bains et sauvetage, se met sur ou sous vêtements. Laurent, 4, rue Mathis et 83, rue Lafayette.

M. LOUIS ERNEST, dentiste américain. 1^{er} prix Médaille d'or. Pose dents et dentiers sans crochets ni ressorts par un système perfectionné, inconnu en Europe. 24, CHAUSSEE-D'ANTIN, PARIS.



Guérison instantanée par l'emploi des limes chimiques américaines de Mourthé. Brev. s. g. d. g. 3 fr. VIARD, 2, place du Palais-Royal.

USINE TRONCHON 15, avenue d'Eylau SERRURERIE POUR PARC ET JARDIN



VIANDE-FER-QUINA

Contre la CHLOROSE et PANÉMIE, rien n'est supérieur au VIN FERRUGINEUX AROUD au Quina et à la VIANDE Pharmacie AROUD, à LYON. Prix : 5 fr. Envoi fr^o par 5 bouteilles.

LE MONITEUR DE L'ÉPARGNE

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

On s'abonne chez MM. V. DESFOSSÉS et C^{ie}

AUX BUREAUX DU

COURS QUOTIDIEN DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE Paris — 31, place de la Bourse, 31 — Paris

ABONNEMENTS

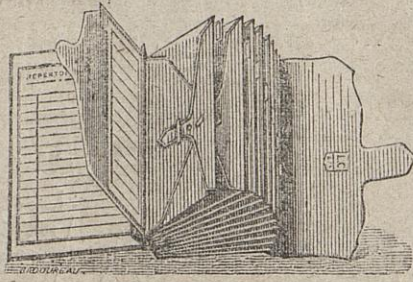
Paris..... Un an, 10 fr.; six mois, 5 fr.
Départements Un an, 12 fr.; six mois, 6 fr.

Envoi d'un numéro sur demande affranchie.

EAU DE ZENOBIÉ SEULE PARFAITE P^r RÉTABLIR LA COULEUR DES CHEVEUX SEGUIN, 3, r. Huguierie, Bordeaux. Paris : THOREL, 17, r. de Buci, FAY, 9, r. de la Paix.

PÂTE ÉPILATOIRE perfectionnée, enlève instantanément tout duvet importun sur le visage sans aucun danger pour la peau. Pr. 10 fr. PARFUMERIE DUSSER, 1, rue J.-J.-Rousseau, au 1^{er}. PARIS.

CLASSE-VALEURS BREVETÉ S. G. D. G. en France et à l'Étranger.



Nouveau portefeuille, seul breveté pour le classement méthodique de tous papiers précieux : Valeurs de bourse, titres, actes notariés, brevets, etc., etc.

Classe-Valeurs composé de 10 portefeuilles mesurant 35 sur 24 centimètres, pour titres, valeurs, actes d'état civil, actes notariés, etc., etc. Prix 20 fr.

Classe-Valeurs plus soigné (Voir la figure ci contre) 36 fr.
Le même, à serrure fine. 46 fr.

Envoi immédiat contre mandat-poste.

A la Papeterie L. CHAMOUIN, 29, rue Bonaparte, Paris.

Monsard, décoré par Lebrun. — JARDINS et PARC de 370 hectares, clos de murs. — Eaux vives. — 2^o DÉPENDANCES en dehors du château : 27 hectares. — 3^o FERME DE LA BASSE-COUR DU CHATEAU, contenant 144 hectares, louée 10,600 fr.

Mise à prix : 1.500,000 fr.
2^e lot. Ferme de la Ronce, conten. 139 hect. Produit net : 9,000 fr. — Mise à prix : 275,000 fr.
3^e lot. Ferme des Granges, conten. 203 hect. Produit net : 20,000 fr. — Mise à prix : 500,000 fr.

CHASSE SPLENDIDE S'ad. à M^e COCTEAU, notaire à Paris, 37, rue de Lille, et à M^e Aubergé, notaire à Melun, sans un permis desquels on ne pourra visiter, et au château, à M. Coffinet, régisseur.

C^{ie} TERRAIN ET MAISON à PARIS, r. BAYEN, 62 ET 67 (Ternes), A ADJUGER, même sur une enchère, en la ch. des not. de Paris, le mardi 20 juillet 1875. Mises à prix : 20,000 fr. et 25,000 fr. S'ad. à M^e MICHELEZ, not., r. Saint-Ferdinand, 10.

MAISON SCHONENBERGER

ÉDITEUR DE MUSIQUE, A PARIS, Bd POISSONNIÈRE, 28, ensemble la propriété musicale de nombreuses œuvres de 1^{er} ordre, telles que : LA FILLE DU RÉGIMENT, LE CHALET, LES MARTYRS, LINDA DE CHAMOUNIX; MÉTHODES DE CERTINI, d'Alard, de Talou pour piano, violon et flûte, etc., etc.

A VENDRE, après décès, par adjudication, même sur une enchère, en l'étude de M^e LAVOIGNAT, notaire à Paris, le 15 juillet 1875, à une heure.

Mise à prix (y compris les planches gravées, matériel et marchandises) : 250,000 fr. S'ad. à M^e LAVOIGNAT, notaire, rue Auber, 5.

A ADJUGER, même sur une enchère, en la ch. des notaires de Paris, le 20 juillet 1875, à midi, MAISON à PARIS RUE DE LISBONNE, N^o 11. Revenu net : 23,900 fr. — Mise à prix : 250,000 fr. S'ad. à M^e BRESTA, notaire, rue Louis-le-Grand, 11.

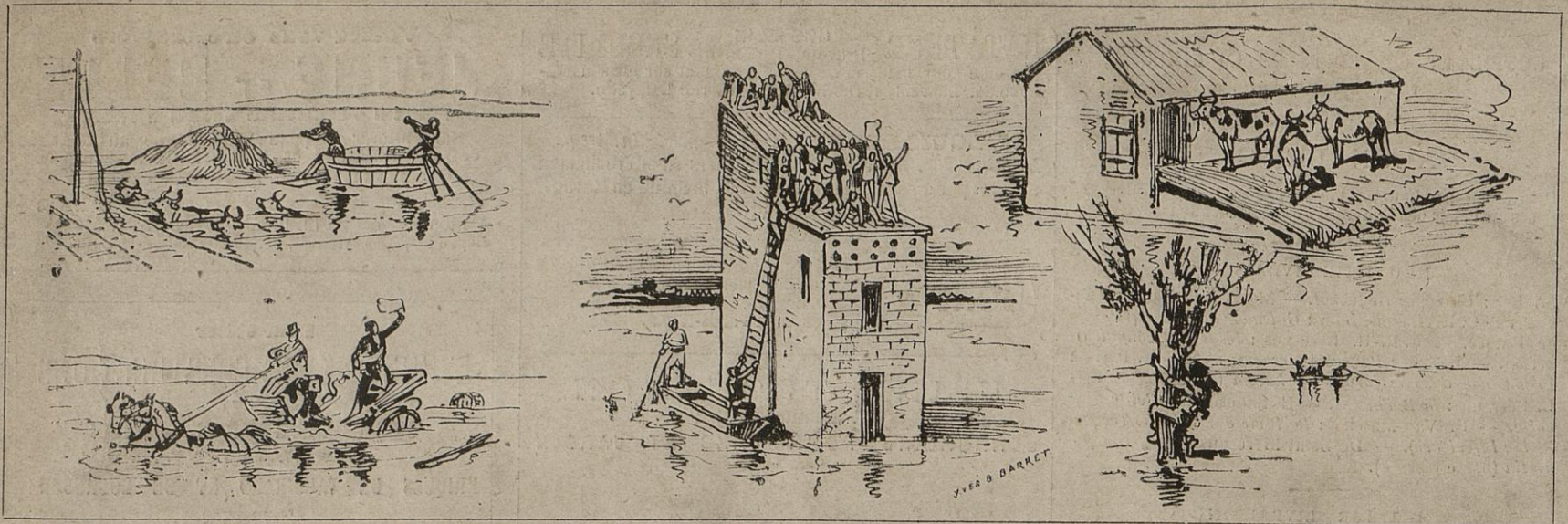
ADJUDICATION, même sur une enchère, en la ch. des not. de Paris, le mardi 6 juillet 1875, à midi, DU CHATEAU ET DE LA TERRE CHALARD communes de Neuvic, canton de Châteauneuf-la-Foret et du Bujaleuf, canton d'Eymoutiers, arrondissement de Limoges (Haute-Vienne).

Contenance totale : 437 hect. 68 a. 24 c. env. Mise à prix : 250,000 f. Rev. net, non compris la rétro-vente des futailles, 9,000 fr. La location expire le 1^{er} avril 1876.

S'ad. : à Paris, à M^e Du Bors, not., b. d. Italiens 27, dép. du cah. d. ch. ; à Lyon, à M^e TRILLAT et DAMOUR, av., et s^r les lieux, à M. Beaudemoulin, fermier.

MAISON A NEUILLY-SUR-SEINE,

boulevard Eugène, 78. A ADJUGER, même sur une enchère, en la ch. des not. de Paris, le 20 juillet 1875, par M^e GENTEN, notaire, boulevard de Strasbourg, 6. Mise à prix : 24,000 fr.



Différents épisodes de l'inondation vus par M. Le Beschu, envoyé spécial du *Moniteur Universel*.



Carte et plan de Toulouse inondé, par M. B. Rivière. — Délimitation de la partie inondée, de C à D, extérieur du cadre (C — D).